

La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2017

par Marta Burczycka, Shana Conroy et Laura Savage
Centre canadien de la statistique juridique

Date de diffusion : le 5 décembre 2018



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2018

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2017

La violence familiale au Canada : un profil statistique est un rapport annuel produit par le Centre canadien de la statistique juridique dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral. Depuis 1998, ce rapport fournit des données actuelles sur la nature et l'étendue de la violence familiale au Canada, ainsi qu'une analyse des tendances au fil du temps. Les renseignements présentés dans ce rapport sont largement utilisés afin de surveiller les changements de sorte à informer les décideurs et le public.

L'édition de 2017 comporte des sections consacrées aux données policières sur la violence familiale envers les enfants et les jeunes, la violence entre partenaires intimes et la violence familiale envers les aînés. Ces sections, qui sont offertes sous forme de feuillets d'information assortis de tableaux de données détaillés, présentent aux lecteurs les principaux résultats de 2017 fondés sur les données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire et de l'Enquête sur les homicides. Pour la première fois en 2017, ces sections comprennent aussi une analyse de la violence familiale dans les régions urbaines et rurales.

Section 1 : Violence familiale envers les enfants et les jeunes au Canada, affaires déclarées par la police, 2017

Section 2 : Violence entre partenaires intimes au Canada, affaires déclarées par la police, 2017

Section 3 : Violence familiale envers les aînés au Canada, affaires déclarées par la police, 2017

Description de l'enquête

Section 1 : Violence familiale envers les enfants et les jeunes au Canada, affaires déclarées par la police, 2017

par Shana Conroy

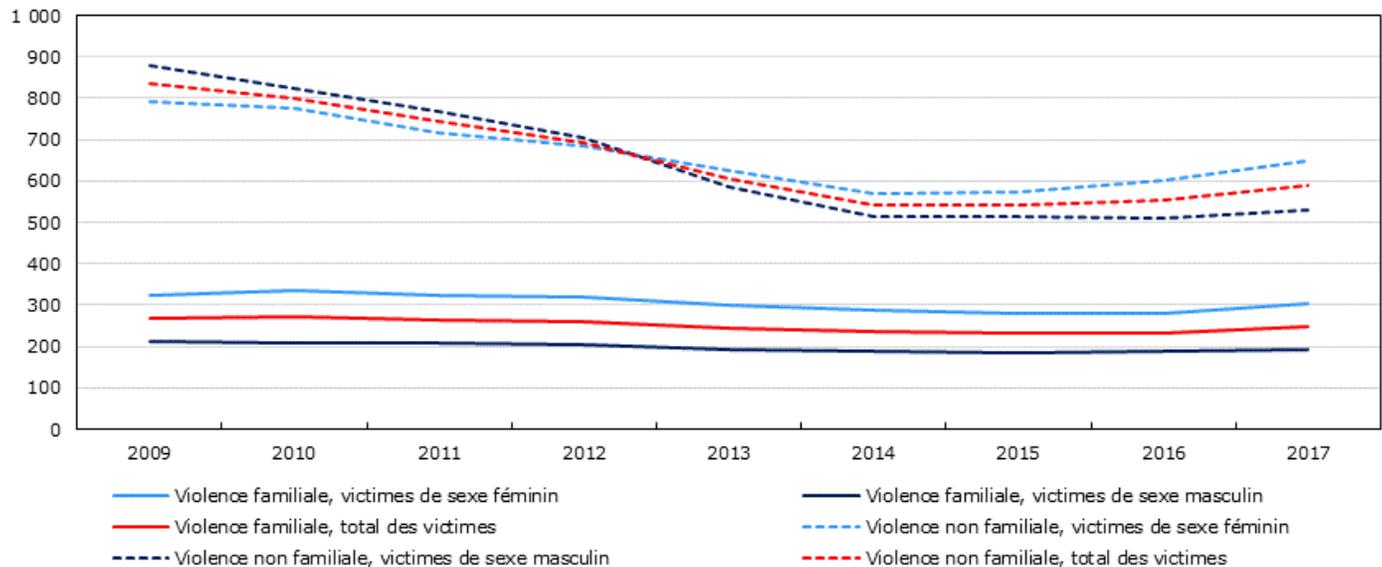
Le taux de violence familiale envers les enfants et les jeunes déclarée par la police est plus élevé en 2017 qu'en 2016

- En 2017, on a dénombré 59 236 enfants et jeunes de 17 ans ou moins qui ont été victimes d'affaires de violence déclarées par la police au Canada¹. Plus de la moitié (56 %) des victimes de ce groupe d'âge étaient de sexe féminin (tableau 1.1).
- Dans l'ensemble, 33 % des enfants et des jeunes victimes avaient subi de la violence de la part d'une simple connaissance, et 18 %, de la part d'un étranger. Parmi tous les enfants et les jeunes victimes de violence, 30 % ont été agressés par un membre de la famille, comme un parent, un frère ou une sœur, ou une autre personne apparentée; ce taux était un peu plus élevé chez les victimes de sexe féminin que chez celles de sexe masculin (32 % par rapport à 27 %) (tableau 1.1)².
- De 2009 à 2017, le taux de violence familiale envers les enfants et les jeunes a diminué de 7 %, ce qui représente un recul nettement inférieur à celui du taux de violence non familiale faite aux enfants et aux jeunes (-30 %). De 2016 à 2017, toutefois, les taux de violence familiale et de violence non familiale envers les enfants et les jeunes ont augmenté de 6 % (graphique 1.1)³.

Graphique 1.1

Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et l'année, Canada, 2009 à 2017

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 17 ans ou moins. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Représente les enfants et les jeunes victimes de 17 ans ou moins. Exclut les victimes de violence conjugale de moins de 15 ans et les victimes de violence entre partenaires amoureux ou autres partenaires intimes de moins de 12 ans. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge mais qui ont été classées incorrectement et ont reçu la valeur « 0 ». Repose sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données pour 99 % de la population du Canada. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Parmi les enfants et les jeunes victimes d'affaires de violence familiale déclarées par la police, près de 6 sur 10 ont été agressés par un parent

- Selon les données déclarées par la police, près de 6 enfants et jeunes victimes de violence familiale sur 10 (58 %) ont été agressés par un parent en 2017. Ce phénomène était plus répandu parmi les victimes de 5 ans ou moins (73 %) et moins courant chez celles de 15 à 17 ans (44 %) (tableau 1.1).
- Parmi les enfants et les jeunes qui ont subi de la violence familiale, la majorité (53 %) des victimes de sexe féminin ont été agressées par un parent, et la proportion correspondante chez leurs homologues de sexe masculin était

encore plus élevée (66 %). Au classement des types de lien de l'auteur de violence familiale avec la victime venait ensuite un autre membre de la famille, comme un grand-parent, un oncle, une tante, un cousin ou un membre de la belle-famille (25 % des victimes de sexe féminin et 18 % des victimes de sexe masculin), suivi d'un frère ou d'une sœur (18 % des victimes de sexe féminin et 15 % des victimes de sexe masculin) (tableau 1.1).

Les voies de fait représentent la forme la plus courante de violence familiale envers les enfants et les jeunes selon les données policières

- En 2017, le taux global d'affaires de violence familiale envers les enfants et les jeunes déclarées par la police se situait à 250 pour 100 000 personnes. À l'instar de la violence non familiale faite aux enfants et aux jeunes, les taux de violence familiale augmentaient avec l'âge, passant de 144 pour 100 000 enfants de 5 ans ou moins à 367 pour 100 000 jeunes de 15 à 17 ans (tableau 1.2).
- Dans l'ensemble, les voies de fait étaient le type de violence familiale le plus courant (56 %), suivies des infractions d'ordre sexuel (32 %); toutefois, des différences ont été observées selon le sexe de la victime. Chez les enfants et les jeunes victimes de sexe féminin, le taux de voies de fait (138 pour 100 000 personnes) et le taux d'infractions d'ordre sexuel (134 pour 100 000 personnes) étaient semblables. Par comparaison, chez leurs homologues de sexe masculin, le taux de voies de fait demeurait de loin le plus élevé, tandis que le taux d'infractions d'ordre sexuel était beaucoup plus faible (142 pour 100 000 personnes par rapport à 27) (tableau 1.2)⁴.

Des accusations ont été déposées pour les trois quarts des infractions d'ordre sexuel perpétrées contre des enfants et des jeunes par un membre de la famille et déclarées par la police

- Une affaire criminelle est considérée comme classée lorsqu'une accusation est déposée ou recommandée, ou lorsqu'elle est traitée d'une autre façon par la police (p. ex. grâce à un aiguillage vers un programme de déjudiciarisation). En ce qui concerne les affaires classées, la violence familiale envers les enfants et les jeunes était plus susceptible que la violence non familiale de donner lieu à une accusation. Par exemple, dans le cas des infractions d'ordre sexuel, 75 % des enfants et des jeunes victimes ont vu des accusations être portées relativement à l'affaire qu'ils ont vécue dans leur famille, comparativement à 69 % des victimes d'une affaire classée commise par une personne non apparentée (tableau 1.3).
- Des différences ont été constatées selon le sexe des enfants et des jeunes victimes. Alors qu'une proportion semblable de victimes d'affaires classées de sexe féminin et de sexe masculin ont vu des accusations être déposées à l'égard de voies de fait commises par un membre de la famille (56 % par rapport à 53 %), les victimes de sexe féminin étaient plus susceptibles que celles de sexe masculin de voir des accusations être portées à l'égard d'infractions d'ordre sexuel perpétrées par un membre de la famille (76 % par rapport à 67 %) (tableau 1.3).

La force physique a été utilisée contre 3 enfants et jeunes victimes de violence familiale sur 4 dans les affaires déclarées par la police

- La force physique a été utilisée contre 3 enfants et jeunes victimes de violence familiale sur 4 (74 %). De plus, environ 1 enfant ou jeune victime de violence familiale sur 6 (17 %) a fait l'objet d'une affaire où une arme était présente. Par ailleurs, la présence d'armes à feu était rare, celles-ci ayant été utilisées contre 1 % des enfants ou des jeunes victimes d'affaires de violence familiale (tableau 1.4)⁵.
- Parmi les enfants et les jeunes victimes de violence familiale, 6 sur 10 (61 %) n'ont subi aucune blessure corporelle à la suite de l'affaire qu'ils ont vécue. Par ailleurs, chez les 4 victimes sur 10 (39 %) ayant subi des blessures corporelles, les blessures étaient mineures dans presque tous les cas (tableau 1.4).

Le taux de violence familiale envers les enfants et les jeunes déclarée par la police est plus de trois fois supérieur chez les auteurs présumés de sexe masculin

- Parmi les affaires de violence envers les enfants et les jeunes déclarées par la police, des proportions semblables d'auteurs présumés de sexe féminin et de sexe masculin ont agressé un membre de leur famille (32 % par rapport à 29 %) (tableau 1.5)⁶.
- Les taux d'auteurs présumés de violence familiale envers les enfants et les jeunes étaient de 9 pour 100 000 personnes de sexe féminin et de 31 pour 100 000 personnes de sexe masculin, respectivement. Les auteurs présumés de sexe féminin et de sexe masculin étaient le plus souvent âgés de 18 à 44 ans (18 et 49 pour 100 000 personnes, respectivement) (tableau 1.5).

Le taux d'affaires de violence familiale envers les enfants et les jeunes déclarées par la police est plus élevé pour les victimes de sexe féminin dans chaque région métropolitaine de recensement

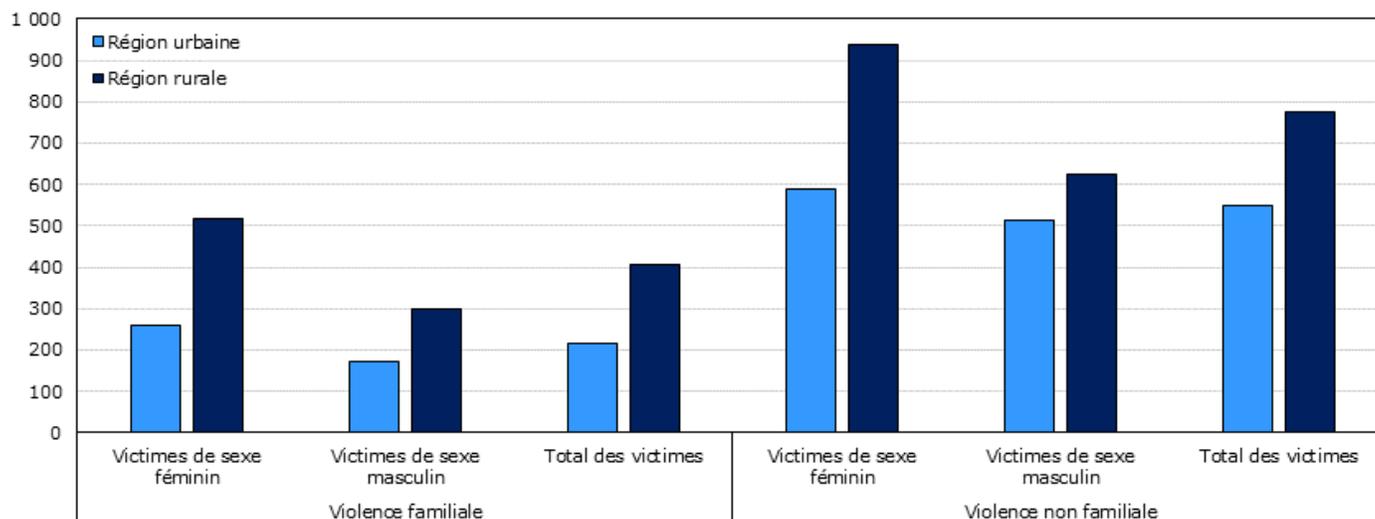
- Parmi les provinces, les taux globaux de violence familiale envers les enfants et les jeunes étaient les plus élevés en Saskatchewan et au Manitoba (475 et 351 pour 100 000 personnes, respectivement), alors qu'ils étaient les plus

faibles en Ontario, en Colombie-Britannique et à l'Île-du-Prince-Édouard (168, 180 et 181 pour 100 000 personnes, respectivement). Tout comme pour la criminalité en général, les taux de violence familiale envers les enfants et les jeunes étaient les plus élevés dans les territoires (tableau 1.6).

- Bien que, dans l'ensemble, le taux de violence familiale envers les enfants et les jeunes ait augmenté de 6 % de 2016 à 2017, de fortes variations ont été observées, allant d'une augmentation de 21 % en Nouvelle-Écosse à une diminution de 20 % au Yukon (tableau 1.6)⁷.
- Dans l'ensemble, le taux de violence familiale était plus élevé chez les enfants et les jeunes des régions rurales que chez ceux des régions urbaines (406 pour 100 000 personnes par rapport à 214) (graphique 1.2)⁸. Cette tendance est demeurée semblable chez les victimes de violence familiale de sexe masculin et de sexe féminin, bien que l'écart entre les régions urbaines et les régions rurales soit plus important chez les victimes de sexe féminin que chez celles de sexe masculin (tableau 1.7).
- Le taux de violence familiale envers les enfants et les jeunes était plus faible dans les plus grandes villes du Canada — appelées régions métropolitaines de recensement ou RMR — que dans les régions autres que les RMR (194 pour 100 000 personnes par rapport à 382)⁹. Plus précisément, parmi les RMR, les taux de violence familiale étaient les plus élevés à Saguenay et à Trois-Rivières (445 et 427 pour 100 000 personnes, respectivement) et les plus faibles à Ottawa, à Kelowna et à Barrie (107, 126 et 127 pour 100 000 personnes, respectivement) (tableau 1.8).
- Dans chaque RMR, les taux de violence étaient plus élevés chez les victimes de sexe féminin. L'écart entre le taux des victimes de sexe féminin et celui des victimes de sexe masculin était le plus marqué à Kelowna (190 pour 100 000 personnes par rapport à 64) et à Guelph (217 pour 100 000 personnes par rapport à 81) (tableau 1.8).

Graphique 1.2
Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et la région urbaine ou rurale, provinces, 2017

taux pour 100 000 habitants



Note : Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Le noyau urbain d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR. Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 17 ans ou moins. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Représente les enfants et les jeunes victimes de 17 ans ou moins. Exclut les victimes de violence conjugale de moins de 15 ans et les victimes de violence entre partenaires amoureux ou autres partenaires intimes de moins de 12 ans. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge mais qui ont été classées incorrectement et ont reçu la valeur « 0 ». Exclut les données des territoires.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Les homicides commis contre un enfant ou un jeune par un membre de la famille sont le plus souvent motivés par la frustration, la colère ou le désespoir

- Les homicides commis contre un enfant ou un jeune par un membre de la famille surviennent dans des contextes interpersonnels complexes, où sont souvent présents des antécédents de violence¹⁰. De 2007 à 2017, le principal mobile dans les affaires d'homicide perpétrées au sein de la famille à l'endroit d'un enfant ou d'un jeune était, de loin, la frustration, la colère ou le désespoir (63 %), soit une gamme d'émotions typiques des contrevenants qui

exercer un contrôle sur leur victime. Peu importe le groupe d'âge, ce mobile demeurait le plus fréquent dans les affaires d'homicide commises contre un enfant ou un jeune par un membre de la famille. Une dispute ou une querelle était également un mobile courant dans les affaires d'homicide commises contre des jeunes de 12 à 14 ans et de 15 à 17 ans (20 % et 23 %, respectivement) (tableau 1.9).

- De 2007 à 2017, le taux d'homicides commis contre des enfants et des jeunes au sein de la famille a reculé de 18 %, passant de 3,4 pour 1 million de personnes à 2,8. En 2017, 20 enfants et jeunes ont été victimes d'un homicide perpétré au sein de la famille et, chez les enfants et les jeunes, le taux d'homicides perpétrés par un membre de la famille était plus élevé que le taux d'homicides commis par une personne non apparentée (2,8 pour 1 million de personnes par rapport à 1,7) (tableau 1.10).

Notes

1. Les chiffres représentent le nombre de victimes dans les affaires de violence. Il se peut que certaines victimes aient vécu plus d'une affaire et qu'elles soient donc comptées plus d'une fois dans le présent rapport.
2. Les jeunes victimes constituent un groupe distinct puisqu'elles ne sont peut-être pas conscientes de ce qui leur arrive au moment où elles sont agressées, ne savent peut-être pas vers qui ou vers quelle ressource se tourner pour obtenir de l'aide, ne sont peut-être pas en mesure de signaler elles-mêmes la violence qu'elles subissent, ou dépendent peut-être de l'agresseur. En raison de tels facteurs, il se peut que leur victimisation soit plus susceptible d'être cachée et plus difficile à détecter, particulièrement dans un contexte de violence familiale.
3. Les chiffres des tendances reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données pour 99 % de la population du Canada. Par conséquent, il se peut que les chiffres des tendances ne correspondent pas à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.
4. Les voies de fait comprennent les voies de fait des niveaux 1, 2 et 3. Les infractions d'ordre sexuel comprennent l'agression sexuelle (niveaux 1, 2 et 3) ainsi que les infractions sexuelles contre les enfants.
5. Les données sur le type d'arme présent et la gravité des blessures excluent celles de la province de Québec en raison de problèmes liés à la qualité des données.
6. Comprend les affaires comportant un seul auteur présumé et une seule victime.
7. Les chiffres des tendances reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données pour 99 % de la population du Canada. Par conséquent, il se peut que les chiffres des tendances ne correspondent pas à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.
8. Exclut les données des territoires. Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) (voir la note 9). Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR.
9. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Le noyau urbain d'une agglomération de recensement doit compter au moins 10 000 habitants. La RMR de Saint John est exclue en raison de problèmes liés à la qualité des données du Service de police de Saint John.
10. Pour la période allant de 2007 à 2017, les services de police ont établi que dans 35 % des affaires d'homicide commises contre un enfant ou un jeune au sein de la famille qui comportaient une seule victime et un seul auteur présumé, il y avait des antécédents de violence familiale.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1.1

Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de la victime et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2017

Sexe de la victime et lien de l'auteur présumé avec celle-ci	Groupe d'âge de la victime								Total des victimes	
	5 ans ou moins		6 à 11 ans		12 à 14 ans		15 à 17 ans			
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Victimes de sexe féminin										
Lien familial	1 748	70	3 394	56	2 545	25	2 826	20	10 513	32
Parent ¹	1 195	48	1 895	31	1 339	13	1 168	8	5 597	17
Frère ou sœur ²	240	10	653	11	455	5	507	4	1 855	6
Autre membre de la famille ³	313	13	846	14	751	8	758	5	2 668	8
Conjoint ou conjointe ⁴	393	3	393	1
Lien non familial	744	30	2 642	44	7 442	75	11 514	80	22 342	68
Partenaire amoureux ou autre partenaire intime ⁵	724	7	2 795	19	3 519	11
Ami ⁶	81	3	370	6	1 264	13	1 449	10	3 164	10
Simple connaissance ⁷	309	12	1 354	22	3 832	38	4 631	32	10 126	31
Symbole d'autorité ⁸	164	7	319	5	219	2	309	2	1 011	3
Étranger	183	7	591	10	1 362	14	2 117	15	4 253	13
Autre lien ⁹	7	0,3	8	0,1	41	0,4	213	1	269	1
Lien inconnu	12	...	29	...	102	...	1	...	144	...
Total des victimes de sexe féminin	2 504	100	6 065	100	10 089	100	14 341	100	32 999	100
Victimes de sexe masculin										
Lien familial	1 618	69	2 601	46	1 299	18	1 482	14	7 000	27
Parent ¹	1 275	54	1 918	34	718	10	722	7	4 633	18
Frère ou sœur ²	163	7	321	6	237	3	363	3	1 084	4
Autre membre de la famille ³	180	8	362	6	344	5	362	3	1 248	5
Conjoint ou conjointe ⁴	35	0,3	35	0,1
Lien non familial	728	31	3 061	54	6 080	82	9 331	86	19 200	73
Partenaire amoureux ou autre partenaire intime ⁵	46	1	278	3	324	1
Ami ⁶	40	2	397	7	664	9	830	8	1 931	7
Simple connaissance ⁷	277	12	1 638	29	3 262	44	4 277	40	9 454	36
Symbole d'autorité ⁸	230	10	352	6	170	2	176	2	928	4
Étranger	172	7	655	12	1 916	26	3 650	34	6 393	24
Autre lien ⁹	9	0,4	19	0,3	22	0,3	120	1	170	1
Lien inconnu	8	...	14	...	12	...	3	...	37	...
Total des victimes de sexe masculin	2 354	100	5 676	100	7 391	100	10 816	100	26 237	100

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1.1 — fin

Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de la victime et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2017

Sexe de la victime et lien de l'auteur présumé avec celle-ci	Groupe d'âge de la victime								Total des victimes	
	5 ans ou moins		6 à 11 ans		12 à 14 ans		15 à 17 ans		#	%
	#	%	#	%	#	%	#	%		
Total des victimes										
Lien familial	3 366	70	5 995	51	3 844	22	4 308	17	17 513	30
Parent ¹	2 470	51	3 813	33	2 057	12	1 890	8	10 230	17
Frère ou sœur ²	403	8	974	8	692	4	870	3	2 939	5
Autre membre de la famille ³	493	10	1 208	10	1 095	6	1 120	4	3 916	7
Conjoint ou conjointe ⁴	428	2	428	1
Lien non familial	1 472	30	5 703	49	13 522	78	20 845	83	41 542	70
Partenaire amoureux ou autre partenaire intime ⁵	770	4	3 073	12	3 843	7
Ami ⁶	121	3	767	7	1 928	11	2 279	9	5 095	9
Simple connaissance ⁷	586	12	2 992	26	7 094	41	8 908	35	19 580	33
Symbole d'autorité ⁸	394	8	671	6	389	2	485	2	1 939	3
Étranger	355	7	1 246	11	3 278	19	5 767	23	10 646	18
Autre lien ⁹	16	0,3	27	0,2	63	0,4	333	1	439	1
Lien inconnu	20	...	43	...	114	...	4	...	181	...
Total des victimes	4 858	100	11 741	100	17 480	100	25 157	100	59 236	100

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les parents biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil.

2. Comprend les frères et sœurs biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, ainsi que les frères et sœurs par alliance, par adoption ou de famille d'accueil.

3. Comprend tous les autres membres de la famille apparentés à la victime par le sang, par alliance (y compris l'union de fait) ou par adoption (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Comprend également une faible proportion de victimes de violence familiale pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime a été classé incorrectement.

4. Comprend les conjoints mariés et les conjoints vivant en union libre (actuels et anciens). Les victimes de moins de 15 ans ont été classées dans la catégorie « Lien inconnu ».

5. Comprend les petits amis et petites amies (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. La catégorie des autres partenaires intimes désigne la violence commise par une personne avec qui la victime a eu une relation sexuelle ou envers laquelle elle a éprouvé une attirance sexuelle qui était réciproque. Les victimes de moins de 12 ans ont été classées dans la catégorie « Lien inconnu ».

6. Comprend les colocataires, qui représentent une nouvelle catégorie de lien depuis 2013.

7. Comprend les voisins.

8. Comprend les personnes en situation d'autorité ou de confiance qui ne sont pas des membres de la famille. Comprend les symboles d'autorité et les symboles d'autorité inversés (p. ex. les relations élève-enseignant, patient-médecin, adolescent-conseiller pour les jeunes, détenu-gardien). Les symboles d'autorité inversés représentent une nouvelle catégorie de lien depuis 2013.

9. Comprend les associés et les personnes associées à des fins criminelles (les relations avec la victime qui reposent sur des activités illicites, comme les activités relatives aux drogues et la prostitution).

Note : La violence familiale désigne la violence commise par les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil), les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille) et les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre). Représente les enfants et jeunes victimes de 17 ans ou moins. Les victimes de violence conjugale de moins de 15 ans et les victimes de violence entre partenaires amoureux ou autres partenaires intimes de moins de 12 ans ont été classées dans la catégorie « Lien inconnu » et non dans les catégories relatives à la violence conjugale ou entre partenaires intimes. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge mais qui ont été classées incorrectement et ont reçu la valeur « 0 ». Le calcul des pourcentages exclut les liens inconnus. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 1.2
Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de la victime et le type d'infraction, Canada, 2017

Sexe de la victime et type d'infraction	Groupe d'âge de la victime								Total des victimes	
	5 ans ou moins		6 à 11 ans		12 à 14 ans		15 à 17 ans		nombre	taux
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Violence familiale										
Victimes de sexe féminin										
Homicide et autres infractions causant la mort ¹	7	1	4	0,3	0	0	2	0,4	13	0,4
Tentative de meurtre ²	2	0,2	3	0,3	1	0,2	0	0	6	0,2
Infractions d'ordre sexuel ³	687	61	1 808	156	1 249	227	845	148	4 589	134
Agression sexuelle ⁴	328	29	744	64	531	96	559	98	2 162	63
Infractions d'ordre sexuel particulières aux enfants ⁵	359	32	1 064	92	718	130	286	50	2 427	71
Voies de fait ⁶	736	65	1 284	111	1 089	198	1 593	280	4 702	138
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁷	316	28	295	25	206	37	386	68	1 203	35
Total des victimes de sexe féminin	1 748	154	3 394	293	2 545	462	2 826	496	10 513	308
Victimes de sexe masculin										
Homicide et autres infractions causant la mort ¹	7	1	3	0,2	0	0	1	0,2	11	0,3
Tentative de meurtre ²	3	0,3	2	0,2	1	0,2	1	0,2	7	0,2
Infractions d'ordre sexuel ³	279	23	475	39	161	28	72	12	987	27
Agression sexuelle ⁴	162	14	239	20	87	15	57	9	545	15
Infractions d'ordre sexuel particulières aux enfants ⁵	117	10	236	19	74	13	15	2	442	12
Voies de fait ⁶	1 016	85	1 868	154	1 006	173	1 215	201	5 105	142
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁷	313	26	253	21	131	23	193	32	890	25
Total des victimes de sexe masculin	1 618	135	2 601	214	1 299	224	1 482	246	7 000	195
Total des victimes										
Homicide et autres infractions causant la mort ¹	14	1	7	0,3	0	0	3	0,3	24	0,3
Tentative de meurtre ²	5	0,2	5	0,2	2	0,2	1	0,1	13	0,2
Infractions d'ordre sexuel ³	966	41	2 283	96	1 410	125	917	78	5 576	80
Agression sexuelle ⁴	490	21	983	41	618	55	616	53	2 707	39
Infractions d'ordre sexuel particulières aux enfants ⁵	476	20	1 300	55	792	70	301	26	2 869	41
Voies de fait ⁶	1 752	75	3 152	133	2 095	185	2 808	239	9 807	140
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁷	629	27	548	23	337	30	579	49	2 093	30
Total des victimes	3 366	144	5 995	253	3 844	340	4 308	367	17 513	250

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1.2 — fin
Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de la victime et le type d'infraction, Canada, 2017

Sexe de la victime et type d'infraction	Groupe d'âge de la victime								Total des victimes	
	5 ans ou moins		6 à 11 ans		12 à 14 ans		15 à 17 ans		nombre	taux
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Violence non familiale										
Victimes de sexe féminin										
Homicide et autres infractions causant la mort ¹	1	0,1	0	0	1	0,2	2	0,4	4	0,1
Tentative de meurtre ²	0	0	3	0,3	1	0,2	8	1	12	0,4
Infractions d'ordre sexuel ³	351	31	1 211	105	3 310	601	4 229	742	9 101	267
Agression sexuelle ⁴	171	15	487	42	1 658	301	3 266	573	5 582	164
Infractions d'ordre sexuel particulières aux enfants ⁵	180	16	724	63	1 652	300	963	169	3 519	103
Voies de fait ⁶	248	22	873	75	2 088	379	4 268	749	7 477	219
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁷	144	13	555	48	2 042	371	3 007	528	5 748	168
Total des victimes de sexe féminin	744	66	2 642	228	7 442	1 352	11 514	2 021	22 342	655
Victimes de sexe masculin										
Homicide et autres infractions causant la mort ¹	2	0,2	1	0,1	1	0,2	12	2	16	0,4
Tentative de meurtre ²	1	0,1	7	1	4	1	26	4	38	1
Infractions d'ordre sexuel ³	179	15	497	41	458	79	374	62	1 508	42
Agression sexuelle ⁴	102	9	274	23	218	38	239	40	833	23
Infractions d'ordre sexuel particulières aux enfants ⁵	77	6	223	18	240	41	135	22	675	19
Voies de fait ⁶	380	32	1 903	157	3 371	581	5 055	838	10 709	298
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁷	166	14	653	54	2 246	387	3 864	640	6 929	193
Total des victimes de sexe masculin	728	61	3 061	252	6 080	1 048	9 331	1 547	19 200	534
Total des victimes										
Homicide et autres infractions causant la mort ¹	3	0,1	1	0,04	2	0,2	14	1	20	0,3
Tentative de meurtre ²	1	0,04	10	0,4	5	0,4	34	3	50	1
Infractions d'ordre sexuel ³	530	23	1 708	72	3 768	333	4 603	392	10 609	151
Agression sexuelle ⁴	273	12	761	32	1 876	166	3 505	299	6 415	92
Infractions d'ordre sexuel particulières aux enfants ⁵	257	11	947	40	1 892	167	1 098	94	4 194	60
Voies de fait ⁶	628	27	2 776	117	5 459	483	9 323	795	18 186	260
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁷	310	13	1 208	51	4 288	379	6 871	586	12 677	181
Total des victimes	1 472	63	5 703	240	13 522	1 196	20 845	1 777	41 542	593

1. Comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable, l'infanticide, la négligence criminelle entraînant la mort, et les autres infractions connexes entraînant la mort.

2. Comprend le complot en vue de commettre un meurtre.

3. Comprend l'agression sexuelle et les infractions sexuelles contre les enfants.

4. Comprend les agressions sexuelles des niveaux 1, 2 et 3.

5. Comprend les infractions au *Code criminel* dont les victimes sont des enfants et des jeunes. Il s'agit notamment d'infractions telles que les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels et l'exploitation sexuelle, mais exclut les affaires d'agression sexuelle de niveau 1, 2 et 3 et d'autres infractions d'ordre sexuel non particulières aux enfants.

6. Comprend les voies de fait des niveaux 1, 2 et 3.

7. Comprend toutes les autres infractions avec violence non indiquées ailleurs.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 17 ans ou moins. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil), les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille) et les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre). Représente les enfants et les jeunes victimes de 17 ans ou moins. Exclut les victimes de violence conjugale de moins de 15 ans et les victimes de violence entre partenaires amoureux ou autres partenaires intimes de moins de 12 ans. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge mais qui ont été classées incorrectement et ont reçu la valeur « 0 ».

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 1.3

Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime, le type d'infraction et l'état de classement des affaires, Canada, 2017

Type d'infraction et état de classement des affaires	Violence familiale						Violence non familiale						Total des victimes ¹
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	
Homicide, autres infractions causant la mort et tentative de meurtre²													
Affaires non classées ³	1	5	2	11	3	8	7	44	20	37	27	39	28
Affaires classées par mise en accusation	14	74	15	83	29	78	8	50	34	63	42	60	66
Affaires classées sans mise en accusation	4	21	1	6	5	14	1	6	0	0	1	1	6
La victime ou le plaignant demande qu'aucune autre mesure ne soit prise ⁴	0	0	0	0	0	0	1	6	0	0	1	1	1
Motif hors du contrôle du service de police	1	5	0	0	1	3	0	0	0	0	0	0	1
Pouvoir discrétionnaire du service de police	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre ⁵	3	16	1	6	4	11	0	0	0	0	0	0	4
Total⁶	19	100	18	100	37	100	16	100	54	100	70	100	100
Infractions d'ordre sexuel⁷													
Affaires non classées ³	1 772	39	461	47	2 233	40	3 922	43	696	46	4 618	44	42
Affaires classées par mise en accusation	2 145	47	350	35	2 495	45	3 611	40	539	36	4 150	39	41
Affaires classées sans mise en accusation	672	15	176	18	848	15	1 568	17	273	18	1 841	17	17
La victime ou le plaignant demande qu'aucune autre mesure ne soit prise ⁴	159	3	30	3	189	3	537	6	43	3	580	5	5
Motif hors du contrôle du service de police	227	5	61	6	288	5	313	3	49	3	362	3	4
Pouvoir discrétionnaire du service de police	124	3	34	3	158	3	456	5	79	5	535	5	4
Autre ⁵	162	4	51	5	213	4	262	3	102	7	364	3	4
Total⁶	4 589	100	987	100	5 576	100	9 101	100	1 508	100	10 609	100	100
Voies de fait⁸													
Affaires non classées ³	1 118	24	1 374	27	2 492	25	1 951	26	3 304	31	5 255	29	28
Affaires classées par mise en accusation	2 012	43	1 994	39	4 006	41	3 132	42	3 342	31	6 474	36	37
Affaires classées sans mise en accusation	1 572	33	1 737	34	3 309	34	2 394	32	4 063	38	6 457	36	35
La victime ou le plaignant demande qu'aucune autre mesure ne soit prise ⁴	542	12	499	10	1 041	11	763	10	1 269	12	2 032	11	11
Motif hors du contrôle du service de police	439	9	547	11	986	10	158	2	232	2	390	2	5
Pouvoir discrétionnaire du service de police	523	11	621	12	1 144	12	997	13	1 667	16	2 664	15	14
Autre ⁵	68	1	70	1	138	1	476	6	895	8	1 371	8	5
Total⁶	4 702	100	5 105	100	9 807	100	7 477	100	10 709	100	18 186	100	100

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1.3 — fin

Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime, le type d'infraction et l'état de classement des affaires, Canada, 2017

Type d'infraction et état de classement des affaires	Violence familiale						Violence non familiale						
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Total des victimes ¹
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence⁹													
Affaires non classées ³	236	20	154	17	390	19	2 046	36	2 919	42	4 965	39	36
Affaires classées par mise en accusation	698	58	525	59	1 223	58	1 777	31	2 354	34	4 131	33	36
Affaires classées sans mise en accusation	269	22	211	24	480	23	1 925	33	1 656	24	3 581	28	27
La victime ou le plaignant demande qu'aucune autre mesure ne soit prise ⁴	82	7	58	7	140	7	521	9	535	8	1 056	8	8
Motif hors du contrôle du service de police	94	8	78	9	172	8	127	2	97	1	224	2	3
Pouvoir discrétionnaire du service de police	69	6	54	6	123	6	907	16	724	10	1 631	13	12
Autre ⁵	24	2	21	2	45	2	370	6	300	4	670	5	5
Total⁶	1 203	100	890	100	2 093	100	5 748	100	6 929	100	12 677	100	100

1. Comprend les enfants et les jeunes victimes de violence familiale et non familiale.

2. Comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable, l'infanticide, la négligence criminelle entraînant la mort, et les autres infractions connexes entraînant la mort. Comprend également la tentative de meurtre et le complot en vue de commettre un meurtre.

3. Comprend les affaires fondées où aucun auteur présumé n'a été identifié en lien avec celles-ci, de même que les affaires où la preuve est insuffisante pour déposer une accusation ou pour classer l'affaire sans mise en accusation.

4. Comprend les affaires où l'auteur présumé était connu et où la preuve obtenue était suffisante pour appuyer le dépôt d'une accusation, mais où le plaignant a refusé le dépôt d'accusations contre l'auteur présumé. Par conséquent, la police a utilisé son pouvoir discrétionnaire pour ne pas porter ou recommander une accusation.

5. Comprend ce qui suit : l'auteur présumé s'est suicidé ou est décédé; le plaignant ou un témoin est décédé; l'auteur présumé a moins de 12 ans, a l'immunité diplomatique, a été admis dans un centre de santé mentale, se trouve dans un autre pays, est impliqué dans d'autres affaires, purge déjà une peine ou a été orienté vers un programme de déjudiciarisation; l'affaire a été classée en vertu d'une instance inférieure ou elle a été classée par un autre organisme fédéral, provincial ou municipal.

6. Lorsqu'il y a plus d'une victime dans une affaire, un seul et même état de classement de l'affaire est consigné relativement à chacune des victimes. Par exemple, si des accusations sont portées relativement à une infraction commise contre l'une des victimes, l'état de classement de l'affaire pour toutes les victimes sera « mise en accusation ». Par conséquent, il se peut que les chiffres soient sous-estimés ou surestimés en ce qui a trait à l'état de classement de l'affaire.

7. Comprend les agressions sexuelles des niveaux 1, 2 et 3 et les infractions d'ordre sexuel particulières aux enfants. La catégorie des infractions d'ordre sexuel particulières aux enfants comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels et l'exploitation sexuelle, mais exclut les affaires d'agression sexuelle de niveau 1, 2 et 3 et d'autres infractions d'ordre sexuel non particulières aux enfants. Les autres infractions d'ordre sexuel sont incluses dans la catégorie « Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ».

8. Comprend les voies de fait des niveaux 1, 2 et 3.

9. Comprend toutes les autres infractions avec violence non indiquées ailleurs.

Note : La violence familiale désigne la violence commise par les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil), les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille) et les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre). Représente les enfants et jeunes victimes de 17 ans ou moins. Exclut les victimes de violence conjugale de moins de 15 ans et les victimes de violence entre partenaires amoureux ou autres partenaires intimes de moins de 12 ans. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge mais qui ont été classées incorrectement et ont reçu la valeur « 0 ». En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Dans les cas de violence familiale, tous les secteurs de compétence canadiens ont adopté des politiques favorables à l'inculpation. Les paramètres particuliers de ces politiques peuvent varier d'une région à l'autre.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 1.4

Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime, le type d'arme sur les lieux de l'affaire et la gravité des blessures, Canada, 2017

Type d'arme sur les lieux de l'affaire et gravité des blessures	Violence familiale						Violence non familiale					
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Aucune arme ¹	546	8	209	4	755	6	2 456	15	789	5	3 245	10
Menaces ²	209	3	181	4	390	3	1 415	8	1 508	10	2 923	9
Force physique	5 306	76	3 303	70	8 609	74	10 973	66	8 234	56	19 207	61
Arme	949	14	1 002	21	1 951	17	1 839	11	4 249	29	6 088	19
Arme à feu	44	1	55	1	99	1	229	1	765	5	994	3
Couteau ou autre instrument tranchant ou pointu ³	183	3	206	4	389	3	568	3	1 667	11	2 235	7
Massue ou autre instrument contondant	95	1	119	3	214	2	143	1	368	2	511	2
Autre arme ⁴	627	9	622	13	1 249	11	899	5	1 449	10	2 348	7
Arme inconnue	422	...	192	...	614	...	696	...	303	...	999	...
Total — types d'armes sur les lieux de l'affaire	7 432	100	4 887	100	12 319	100	17 379	100	15 083	100	32 462	100
Aucune blessure corporelle ⁵	4 436	66	2 392	54	6 828	61	11 357	70	8 640	60	19 997	65
Blessures corporelles	2 285	34	2 055	46	4 340	39	4 865	30	5 695	40	10 560	35
Blessures corporelles mineures ⁶	2 217	33	1 960	44	4 177	37	4 736	29	5 290	37	10 026	33
Blessures corporelles graves ou décès ⁷	68	1	95	2	163	1	129	1	405	3	534	2
Gravité inconnue	711	...	440	...	1 151	...	1 157	...	748	...	1 905	...
Total — gravité des blessures	7 432	100	4 887	100	12 319	100	17 379	100	15 083	100	32 462	100

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les affaires où aucune menace n'a été proférée, aucune force physique n'a été employée ou aucune arme n'a été utilisée.

2. Comprend les menaces qui supposent que la mort ou des blessures sont possibles.

3. Comprend les autres instruments tranchants ou pointus comme les haches, les lames de rasoir et les flèches.

4. Comprend les autres types d'armes comme les explosifs, le feu, les véhicules à moteur, le poison et les armes non indiquées ailleurs.

5. Comprend les affaires qui n'ont pas été commises au moyen d'une arme ou de la force physique, de même que les affaires pour lesquelles aucune blessure visible n'a été remarquée par la police.

6. Désigne les blessures qui n'ont pas nécessité de soins médicaux professionnels ou qui ont nécessité uniquement des premiers soins (p. ex. pansement adhésif ou glace).

7. Désigne les blessures qui ont nécessité des soins médicaux professionnels sur les lieux de l'affaire ou le transport vers un établissement médical, ainsi que les blessures qui ont entraîné la mort.

Note : L'arme présente dans l'affaire (le cas échéant) peut avoir causé ou non les blessures de la victime (le cas échéant). La violence familiale désigne la violence commise par les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil), les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille) et les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre). Représente les enfants et jeunes victimes de 17 ans ou moins. Exclut les victimes de violence conjugale de moins de 15 ans et les victimes de violence entre partenaires amoureux ou autres partenaires intimes de moins de 12 ans. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut les données de la province de Québec en raison de problèmes liés à la qualité des données. Les affaires comportant une arme inconnue ou pour lesquelles la gravité des blessures était inconnue sont exclues du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 1.5

Auteurs présumés de violence familiale et non familiale envers les enfants et les jeunes, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de l'auteur présumé et le lien de celui-ci avec la victime, Canada, 2017

Sexe de l'auteur présumé et lien celui-ci dernier avec la victime	Groupe d'âge de l'auteur présumé								Total des auteurs présumés	
	17 ans ou moins		18 à 44 ans		45 à 64 ans		65 ans et plus			
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Auteurs présumés de sexe féminin										
Lien familial	183	5	1 197	18	265	5	21	1	1 666	9
Parent ¹	15	0,4	918	14	184	4	5	0,2	1 122	6
Frère ou sœur ²	105	3	100	2	25	0,5	3	0,1	233	1
Autre membre de la famille ³	52	2	172	3	55	1	13	0,4	292	2
Conjoint ou conjointe ⁴	11	0,3	7	0,1	1	0,02	0	0	19	0,1
Lien non familial	2 577	76	753	11	163	3	19	1	3 512	19
Partenaire amoureux ou autre partenaire intime ⁵	171	5	47	1	1	0,02	0	0	219	1
Ami ⁶	487	14	86	1	7	0,1	0	0	580	3
Simple connaissance ⁷	1 758	52	377	6	53	1	7	0,2	2 195	12
Symbole d'autorité ⁸	13	0,4	87	1	71	1	8	0,3	179	1
Étranger	137	4	148	2	28	1	4	0,1	317	2
Autre lien ⁹	11	0,3	8	0,1	3	0,1	0	0	22	0,1
Total des auteurs présumés de sexe féminin	2 760	81	1 950	30	428	8	40	1	5 178	28
Auteurs présumés de sexe masculin										
Lien familial	1 122	31	3 257	49	1 115	22	163	6	5 657	31
Parent ¹	38	1	1 914	29	771	15	21	1	2 744	15
Frère ou sœur ²	593	16	426	6	90	2	51	2	1 160	6
Autre membre de la famille ³	425	12	714	11	252	5	91	3	1 482	8
Conjoint ou conjointe ⁴	66	2	203	3	2	0,04	0	0	271	2
Lien non familial	8 051	224	4 805	72	890	18	186	7	13 932	77
Partenaire amoureux ou autre partenaire intime ⁵	977	27	1 269	19	14	0,3	1	0,04	2 261	13
Ami ⁶	1 424	40	467	7	58	1	11	0,4	1 960	11
Simple connaissance ⁷	4 919	137	1 828	27	328	7	68	2	7 143	40
Symbole d'autorité ⁸	46	1	275	4	178	4	33	1	532	3
Étranger	661	18	895	13	274	5	55	2	1 885	10
Autre lien ⁹	24	1	71	1	38	1	18	1	151	1
Total des auteurs présumés de sexe masculin	9 173	255	8 062	121	2 005	40	349	13	19 589	109

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1.5 — fin
Auteurs présumés de violence familiale et non familiale envers les enfants et les jeunes, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de l'auteur présumé et le lien de celui-ci avec la victime, Canada, 2017

Sexe de l'auteur présumé et lien celui-ci dernier avec la victime	Groupe d'âge de l'auteur présumé								Total des auteurs présumés		
	17 ans ou moins		18 à 44 ans		45 à 64 ans		65 ans et plus		nombre	taux	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux			
Total des auteurs présumés											
Lien familial	1 305	19	4 454	34	1 380	14	184	3	7 323	20	
Parent ¹	53	1	2 832	21	955	9	26	0,4	3 866	11	
Frère ou sœur ²	698	10	526	4	115	1	54	1	1 393	4	
Autre membre de la famille ³	477	7	886	7	307	3	104	2	1 774	5	
Conjoint ou conjointe ⁴	77	1	210	2	3	0,03	0	0	290	1	
Lien non familial	10 628	152	5 558	42	1 053	10	205	3	17 444	48	
Partenaire amoureux ou autre partenaire intime ⁵	1 148	16	1 316	10	15	0,1	1	0,02	2 480	7	
Ami ⁶	1 911	27	553	4	65	1	11	0,2	2 540	7	
Simple connaissance ⁷	6 677	95	2 205	17	381	4	75	1	9 338	26	
Symbole d'autorité ⁸	59	1	362	3	249	2	41	1	711	2	
Étranger	798	11	1 043	8	302	3	59	1	2 202	6	
Autre lien ⁹	35	0,5	79	1	41	0,4	18	0,3	173	0,5	
Total des auteurs présumés	11 933	170	10 012	75	2 433	24	389	7	24 767	68	

1. Comprend les parents biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil.

2. Comprend les frères et sœurs biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, ainsi que les frères et sœurs par alliance, par adoption ou de famille d'accueil.

3. Comprend tous les autres membres de la famille apparentés à la victime par le sang, par alliance (y compris l'union de fait) ou par adoption (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Comprend également une faible proportion de victimes de violence familiale pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime a été classé incorrectement.

4. Comprend les conjoints mariés et les conjoints vivant en union libre (actuels et anciens). Exclut les auteurs présumés et les victimes de moins de 15 ans.

5. Comprend les petits amis et petites amies (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. La catégorie des autres partenaires intimes désigne la violence commise par une personne avec qui la victime a eu une relation sexuelle ou envers laquelle elle a éprouvé une attirance sexuelle qui était réciproque. Exclut les auteurs présumés et les victimes de moins de 12 ans.

6. Comprend les colocataires, qui représentent une nouvelle catégorie de lien depuis 2013.

7. Comprend les voisins.

8. Comprend les personnes en situation d'autorité ou de confiance qui ne sont pas des membres de la famille. Comprend les symboles d'autorité et les symboles d'autorité inversés (p. ex. les relations élève-enseignant, patient-médecin, adolescent-conseiller pour les jeunes, détenu-gardien). Les symboles d'autorité inversés représentent une nouvelle catégorie de lien depuis 2013.

9. Comprend les associés et les personnes associées à des fins criminelles (les relations avec la victime qui reposent sur des activités illicites, comme les activités liées aux drogues et la prostitution).

Note : Comprend les affaires comportant un seul auteur présumé et une seule victime. Les taux sont calculés pour 100 000 personnes. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil), les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille) et les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre). Représente les enfants et les jeunes victimes de 17 ans ou moins. Exclut les auteurs présumés de 90 ans et plus. Exclut les victimes et les auteurs présumés de violence conjugale de moins de 15 ans, de même que les victimes et les auteurs présumés de violence entre partenaires amoureux ou autres partenaires intimes de moins de 12 ans. Exclut les victimes et les auteurs présumés dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquels le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut un petit nombre de victimes et d'auteurs présumés au Québec dont on ignorait l'âge mais qui ont été classés incorrectement et ont reçu la valeur « 0 ».

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 1.6

Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et la province ou le territoire, 2016 et 2017

Province ou territoire	2017						Variation du taux en pourcentage de 2016 à 2017		
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Total des victimes
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	pourcentage		
Violence familiale									
Terre-Neuve-et-Labrador	146	328	108	233	254	279	-7	5	-2
Île-du-Prince-Édouard	31	215	22	148	53	181	17	-6	6
Nouvelle-Écosse	310	395	206	247	516	319	19	24	21
Nouveau-Brunswick ¹	214	359	148	236	362	296	-3	21	6
Québec	3 081	411	2 113	269	5 194	338	12	1	7
Ontario	2 665	205	1 817	133	4 482	168	6	3	5
Manitoba	649	458	372	250	1 021	351	2	-8	-2
Saskatchewan	720	568	514	387	1 234	475	-1	4	1
Alberta	1 364	299	913	190	2 277	243	10	7	9
Colombie-Britannique	954	231	576	131	1 530	180	10	6	9
Yukon	19	529	17	434	36	480	-17	-23	-20
Territoires du Nord-Ouest	77	1 429	26	459	103	932	27	-30	5
Nunavut	122	1 840	66	949	188	1 384	10	-25	-6
Canada	10 352	305	6 898	193	17 250	247	8	3	6
Violence non familiale									
Terre-Neuve-et-Labrador	354	796	312	672	666	733	1	-10	-5
Île-du-Prince-Édouard	86	597	74	498	160	546	8	43	22
Nouvelle-Écosse	749	955	521	625	1 270	785	20	13	17
Nouveau-Brunswick ¹	481	807	426	680	907	742	4	8	6
Québec	4 963	662	4 117	524	9 080	591	12	3	8
Ontario	7 088	546	7 125	521	14 213	533	10	8	9
Manitoba	1 708	1 204	1 087	730	2 795	961	-1	-3	-2
Saskatchewan	1 464	1 155	1 140	857	2 604	1 003	-0,3	-4	-2
Alberta	2 606	571	2 231	464	4 837	516	5	4	5
Colombie-Britannique	2 174	527	1 760	401	3 934	462	12	2	7
Yukon	82	2 285	31	792	113	1 506	3	-34	-11
Territoires du Nord-Ouest	181	3 359	81	1 429	262	2 370	29	30	29
Nunavut	141	2 126	105	1 510	246	1 811	-29	28	-12
Canada	22 077	650	19 010	531	41 087	589	8	4	6

1. Exclut les données du Service de police de Saint John en raison de problèmes liés à la qualité des données.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 17 ans ou moins. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil), les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille) et les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre). Représente les enfants et les jeunes victimes de 17 ans ou moins. Exclut les victimes de violence conjugale de moins de 15 ans et les victimes de violence entre partenaires amoureux ou autres partenaires intimes de moins de 12 ans. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge mais qui ont été classées incorrectement et ont reçu la valeur « 0 ». En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Repose sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données pour 99 % de la population du Canada. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 1.7

Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de la victime et la région urbaine ou rurale, provinces, 2017

Sexe de la victime et région urbaine ou rurale ¹	Groupe d'âge de la victime								Total des victimes	
	5 ans ou moins		6 à 11 ans		12 à 14 ans		15 à 17 ans			
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Violence familiale										
Victimes de sexe féminin	1 710	151	3 352	291	2 495	455	2 738	483	10 295	303
Région urbaine	1 269	135	2 404	252	1 715	378	1 939	412	7 327	260
Région rurale	441	237	948	484	780	826	799	822	2 968	517
Victimes de sexe masculin	1 598	134	2 570	213	1 281	222	1 442	240	6 891	193
Région urbaine	1 238	125	1 965	196	887	186	980	197	5 070	171
Région rurale	360	183	605	293	394	396	462	445	1 821	300
Total des victimes	3 308	143	5 922	251	3 776	335	4 180	358	17 186	246
Région urbaine	2 507	129	4 369	223	2 602	279	2 919	302	12 397	214
Région rurale	801	209	1 553	386	1 174	605	1 261	627	4 789	406
Violence non familiale										
Victimes de sexe féminin	731	65	2 593	225	7 333	1 338	11 281	1 988	21 938	646
Région urbaine	561	59	1 821	191	5 537	1 220	8 646	1 839	16 565	587
Région rurale	170	91	772	394	1 796	1 903	2 635	2 711	5 373	936
Victimes de sexe masculin	723	61	3 005	249	6 005	1 039	9 250	1 539	18 983	531
Région urbaine	575	58	2 165	216	4 789	1 002	7 669	1 542	15 198	511
Région rurale	148	75	840	407	1 216	1 221	1 581	1 523	3 785	624
Total des victimes	1 454	63	5 598	237	13 338	1 185	20 531	1 757	40 921	587
Région urbaine	1 136	59	3 986	204	10 326	1 108	16 315	1 686	31 763	548
Région rurale	318	83	1 612	401	3 012	1 552	4 216	2 098	9 158	776

1. Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Le noyau urbain d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 17 ans ou moins. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil), les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille) et les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre). Représente les enfants et les jeunes victimes de 17 ans ou moins. Exclut les victimes de violence conjugale de moins de 15 ans et les victimes de violence entre partenaires amoureux ou autres partenaires intimes de moins de 12 ans. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge mais qui ont été classées incorrectement et ont reçu la valeur « 0 ». Exclut les données des territoires.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 1.8

Enfants et jeunes victimes de violence familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et la région métropolitaine de recensement, 2017

Région métropolitaine de recensement (RMR) ^{1,2}	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
St. John's	36	195	37	193	73	194
Halifax	132	370	105	276	237	322
Moncton	39	272	28	183	67	226
Saint John ³
Saguenay	66	481	59	412	125	445
Québec	208	304	144	203	352	253
Sherbrooke	71	407	35	188	106	294
Trois-Rivières	58	476	50	382	108	427
Montréal	1 267	329	884	219	2 151	273
Gatineau ⁴	139	417	81	230	220	321
Ottawa ⁵	126	129	86	86	212	107
Kingston	39	288	26	177	65	230
Peterborough	27	258	24	220	51	239
Toronto ⁶	911	175	745	136	1 656	155
Hamilton ⁷	141	273	108	196	249	234
St. Catharines–Niagara	63	162	43	104	106	132
Kitchener–Cambridge–Waterloo	165	293	109	184	274	237
Brantford	37	265	24	164	61	213
Guelph	28	217	11	81	39	147
London	101	207	55	107	156	156
Windsor	54	183	27	86	81	133
Barrie	32	141	27	113	59	127
Grand Sudbury	38	267	16	104	54	182
Thunder Bay	32	318	13	124	45	219
Winnipeg	191	242	93	112	284	175
Regina	80	304	62	223	142	262
Saskatoon	100	295	54	151	154	221
Calgary	346	226	271	168	617	196
Edmonton	406	287	242	163	648	223
Kelowna	31	190	11	64	42	126
Abbotsford–Mission	51	256	31	145	82	198
Vancouver	337	155	255	110	592	132
Victoria	76	267	52	179	128	222
Total pour les RMR⁸	5 600	234	3 920	156	9 520	194
Total pour les régions autres que les RMR	4 913	482	3 080	287	7 993	382
Canada	10 513	308	7 000	195	17 513	250

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Les chiffres de population des RMR ont été ajustés pour correspondre aux limites des territoires des services de police. La RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre ses limites et celles des territoires des services de police.

3. Exclut les données de la RMR de Saint John en raison de problèmes liés à la qualité des données du Service de police de Saint John.

4. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

5. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

6. Exclut les sections de la Police régionale de Halton et de la Police régionale de Durham qui desservent la RMR de Toronto.

7. Exclut la section de la Police régionale de Halton qui dessert la RMR de Hamilton.

8. Comprend la Police régionale de Halton et la Police régionale de Durham, qui sont chargées de desservir plus d'une RMR. Ce total comprend aussi la section de la Police régionale de Durham qui dessert la RMR d'Oshawa. Comprend également la RMR de Saint John, mais exclut le Service de police de Saint John en raison de problèmes liés à la qualité des données. En raison de ces inclusions, le total des RMR ne correspond pas à la somme des chiffres pour les différentes RMR.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 17 ans ou moins. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil), les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille) et les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre). Représente les enfants et les jeunes victimes de 17 ans ou moins. Exclut les victimes de violence conjugale de moins de 15 ans. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge mais qui ont été classées incorrectement et ont reçu la valeur « 0 ».

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 1.9

Enfants et jeunes victimes d'un homicide perpétré au sein de la famille et hors de la famille, selon le groupe d'âge de la victime et le type de mobile, Canada, 2007 à 2017

Type de mobile	Groupe d'âge de la victime								Total des victimes	
	5 ans ou moins		6 à 11 ans		12 à 14 ans		15 à 17 ans			
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Homicide perpétré au sein de la famille										
Frustration, colère ou désespoir	114	72	33	63	10	50	12	31	169	63
Dispute ou querelle	4	3	5	10	4	20	9	23	22	8
Dissimulation ¹	13	8	0	0	0	0	0	0	13	5
Jalousie	7	4	4	8	1	5	3	8	15	6
Vengeance	4	3	2	4	1	5	1	3	8	3
Autre mobile ²	3	2	1	2	2	10	9	23	15	6
Aucun mobile apparent ³	14	9	7	13	2	10	5	13	28	10
Mobile inconnu	9	...	7	...	1	...	1	...	18	...
Total	168	100	59	100	21	100	40	100	288	100
Homicide perpétré hors de la famille										
Frustration, colère ou désespoir	17	65	0	0	6	21	15	11	38	19
Dispute ou querelle	0	0	1	9	2	7	50	36	53	26
Dissimulation ¹	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Jalousie	1	4	0	0	3	11	7	5	11	5
Vengeance	1	4	1	9	2	7	10	7	14	7
Autre mobile ²	2	8	6	55	8	29	37	27	53	26
Aucun mobile apparent ³	5	19	3	27	7	25	19	14	34	17
Mobile inconnu	3	...	0	...	0	...	10	...	13	...
Total	29	100	11	100	28	100	148	100	216	100

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les homicides commis pour cacher la preuve de quelque chose (p. ex. une grossesse ou la naissance d'un enfant) ou la preuve d'une autre infraction criminelle. En règle générale, il s'agit du mobile le plus courant dans les affaires d'infanticide.

2. Comprend le gain financier, l'euthanasie et la violence sexuelle.

3. Comprend les maladies mentales et la démence.

Note : Les services de police ont établi que dans 35 % des affaires d'homicide commises contre un enfant ou un jeune au sein de la famille qui comportaient une seule victime et un seul auteur présumé, il y avait des antécédents de violence familiale. Les homicides perpétrés au sein de la famille désignent les homicides commis par les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil), les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille) et les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre). Représente les enfants et les jeunes victimes de 17 ans ou moins. Exclut les victimes des homicides non résolus, ainsi que les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Les affaires dont le mobile est inconnu sont exclues du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 1.10

Enfants et jeunes victimes d'un homicide perpétré au sein de la famille et hors de la famille, selon le sexe de la victime et l'année, Canada, 2007 à 2017

Année	Homicide perpétré au sein de la famille						Homicide perpétré hors de la famille					
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
2007	11	3,2	13	3,6	24	3,4	7	2,1	19	5,3	26	3,7
2008	11	3,2	14	3,9	25	3,6	6	1,8	18	5,0	24	3,5
2009	19	5,6	22	6,2	41	5,9	7	2,1	22	6,2	29	4,2
2010	10	3,0	18	5,1	28	4,0	9	2,7	16	4,5	25	3,6
2011	13	3,8	17	4,8	30	4,3	8	2,4	15	4,2	23	3,3
2012	16	4,7	15	4,2	31	4,5	4	1,2	9	2,5	13	1,9
2013	9	2,7	13	3,7	22	3,2	2	0,6	8	2,3	10	1,4
2014	11	3,3	12	3,4	23	3,3	11	3,3	8	2,3	19	2,7
2015	13	3,8	15	4,2	28	4,0	6	1,8	12	3,4	18	2,6
2016	10	2,9	6	1,7	16	2,3	3	0,9	14	3,9	17	2,4
2017	11	3,2	9	2,5	20	2,8	3	0,9	9	2,5	12	1,7

Note : Les taux sont calculés pour 1 million de personnes de 17 ans ou moins. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Les homicides perpétrés au sein de la famille désignent les homicides commis par les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil), les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille) et les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre). Représente les enfants et les jeunes victimes de 17 ans ou moins. Exclut les victimes des homicides non résolus, ainsi que les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Section 2 : Violence entre partenaires intimes au Canada, affaires déclarées par la police, 2017

par Marta Burczycka

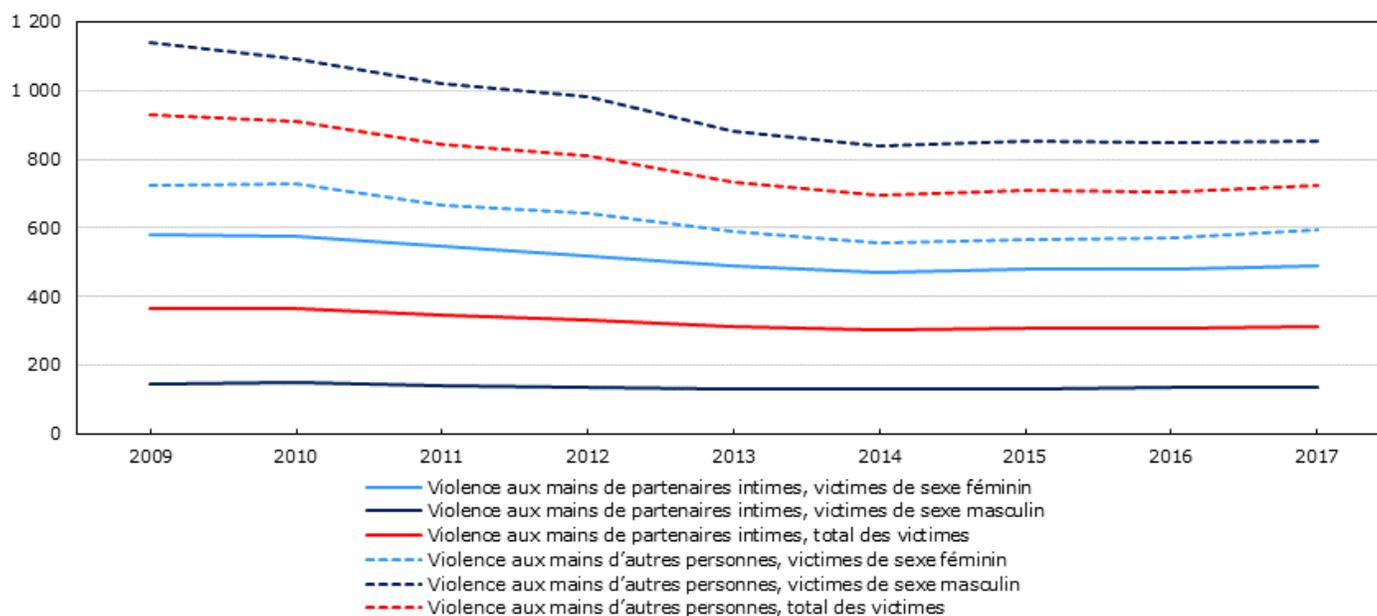
Selon les données déclarées par la police, 8 victimes de violence entre partenaires intimes sur 10 étaient des femmes

- La violence entre partenaires intimes comprend les infractions avec violence commises par un conjoint marié, un conjoint de fait, un partenaire amoureux et d'autres types de partenaires intimes, actuels ou anciens¹. En 2017, la violence entre partenaires intimes représentait près du tiers (30 %) de tous les crimes violents déclarés par la police au Canada, faisant près de 96 000 victimes de 15 à 89 ans^{2, 3}. Par comparaison, 33 % des victimes d'un crime violent avaient été agressées par une personne qu'elles connaissaient autre qu'un partenaire intime ou un membre de la famille, tandis que 26 % avaient été agressées par un étranger (tableau 2.1).
- Les femmes étaient surreprésentées parmi les victimes de violence entre partenaires intimes, représentant près de 8 victimes sur 10 (79 %). La violence entre partenaires intimes était le type de violence le plus souvent subi par les femmes (45 % de toutes les victimes de sexe féminin de 15 à 89 ans) (tableau 2.1).
- Le taux d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police au Canada a diminué de 14 % de 2009 à 2017, malgré une hausse de 1 % de 2016 à 2017. Cette baisse à plus long terme a été toutefois moins prononcée que la baisse similaire du taux de violence commise dans un contexte autre qu'une relation intime (-22 %, passant de 929 victimes pour 100 000 personnes à 721) (graphique 2.1)⁴.
- La diminution des taux de violence entre partenaires intimes enregistrée de 2009 à 2017 était plus marquée chez les femmes (-16 %, passant de 579 victimes pour 100 000 personnes en 2009 à 487 en 2017) que chez les hommes (-7 %, passant de 145 pour 100 000 personnes en 2009 à 134 en 2017) (graphique 2.1).

Graphique 2.1

Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et l'année, Canada, 2009 à 2017

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 15 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Représente les victimes de 15 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Repose sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données pour 99 % de la population du Canada. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Selon les données policières, la violence est plus fréquente entre partenaires amoureux qu'entre conjoints

- En 2017, la violence entre partenaires amoureux était plus courante que la violence entre conjoints (17 % de toutes les victimes d'un crime violent par rapport à 13 %), et deux fois plus fréquente entre partenaires actuels (20 %) qu'entre d'ex-partenaires (10 %)⁵ (tableau 2.1).
- Les taux les plus élevés d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police ont été observés chez les victimes de 25 à 34 ans, une constatation qui valait tant pour les hommes que pour les femmes en 2017. Par comparaison, les taux de violence commise dans un contexte autre qu'une relation intime étaient les plus élevés chez les victimes de 15 à 24 ans et diminuaient avec l'âge (tableau 2.2).
- Les femmes étaient plus susceptibles d'être agressées physiquement par un partenaire intime que par une autre personne (359 victimes pour 100 000 personnes par rapport à 298). En revanche, d'après les données déclarées par la police, les agressions sexuelles commises par un partenaire intime étaient beaucoup moins fréquentes que les agressions sexuelles commises dans un contexte autre qu'une relation intime (24 victimes pour 100 000 personnes par rapport à 90) (tableau 2.2)⁶.

Selon les données déclarées par la police, la violence conjugale est moins susceptible que la violence entre partenaires amoureux de donner lieu à des accusations

- Une affaire criminelle est considérée comme classée lorsqu'une accusation est déposée ou recommandée, ou lorsqu'elle est traitée d'une autre façon par la police (p. ex. grâce à un aiguillage vers un programme de déjudiciarisation). En ce qui concerne les affaires classées, la violence entre partenaires amoureux était plus susceptible que la violence conjugale de donner lieu à une accusation. Dans le cas des voies de fait, 91 % des victimes agressées par un partenaire amoureux ont vu des accusations être portées relativement aux affaires dont elles ont fait l'objet, comparativement à 78 % des victimes agressées par un conjoint (tableau 2.3).

La présence d'armes à feu est rare dans les affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police

- Environ 7 victimes de violence entre partenaires intimes sur 10 (72 %) ont vu leur agresseur utiliser de la force physique contre elles plutôt qu'une arme telle qu'une arme à feu, un couteau ou un instrument contondant. Il s'agit d'une proportion plus élevée que celle observée chez les victimes de violence commise dans un contexte autre qu'une relation intime (57 %)⁷. Une arme comme une arme à feu, un couteau ou un autre instrument était plus souvent présente dans les affaires de violence entre partenaires intimes perpétrées contre des victimes de sexe masculin (25 %) que dans celles commises contre des victimes de sexe féminin (13 %) (tableau 2.4).
- Les armes à feu étaient le type d'arme le moins souvent présent dans les affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police en 2017 (1 %). Par comparaison, 4 % des victimes de violence commise dans un contexte autre qu'une relation intime ont fait l'objet d'une affaire dans laquelle une arme à feu était présente (tableau 2.4).
- En ce qui concerne la gravité des blessures qu'elles ont subies en 2017, plus de la moitié (55 %) des victimes de violence entre partenaires intimes ont fait état de blessures corporelles mineures qui n'ont pas nécessité de soins médicaux autres que des premiers soins. Une proportion de 2 % des victimes ont subi des blessures graves ou sont décédées, tandis que 42 % n'ont subi aucune blessure corporelle. Ces proportions étaient semblables pour les victimes des deux sexes, ce qui tranche avec les affaires de violence commise dans un contexte autre qu'une relation intime, où les hommes étaient nettement plus susceptibles que les femmes de subir des blessures (tant mineures que graves) (tableau 2.4).

Selon les données déclarées par la police, les taux de violence entre partenaires intimes sont les plus élevés parmi les auteurs présumés âgés de 25 à 34 ans

- Selon les données déclarées par la police en 2017, les taux d'auteurs présumés de violence entre partenaires intimes étaient les plus élevés chez les hommes et les femmes de 25 à 34 ans (797 auteurs présumés et 192 auteures présumées pour 100 000 personnes, respectivement) (tableau 2.5)⁸.
- Chez les hommes de ce groupe d'âge (25 à 34 ans) en particulier, le taux d'auteurs présumés de violence entre partenaires intimes dépassait de loin les taux d'auteurs présumés d'autres types de violence. En effet, il était plus de deux fois supérieur au taux d'auteurs présumés de violence commise contre un ami, une connaissance ou une autre personne non apparentée connue de l'auteur présumé (363 pour 100 000 personnes) (tableau 2.5).

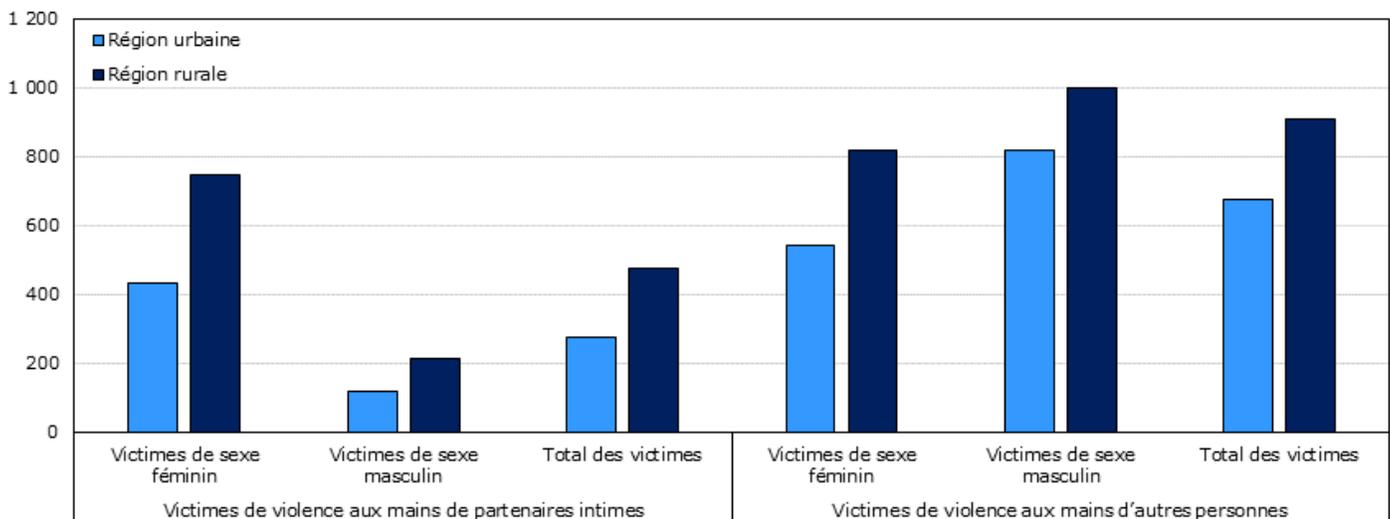
Les taux d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police sont plus élevés dans les régions rurales

- Comme pour la violence commise dans un contexte autre qu'une relation intime, les taux de violence entre partenaires intimes étaient les plus élevés en Saskatchewan (682 victimes pour 100 000 personnes) et au Manitoba (599) et les plus faibles en Ontario (223) et à l'Île-du-Prince-Édouard (225). Dans l'ensemble des provinces et des territoires, les taux de violence commise dans un contexte autre qu'une relation intime étaient de deux à trois fois plus élevés que les taux de violence entre partenaires intimes (tableau 2.6).
- Dans la plupart des provinces et des territoires, les taux de violence entre partenaires intimes enregistrés en 2017 étaient assez stables comparativement à 2016. Au nombre des exceptions figuraient les hausses inscrites dans les Territoires du Nord-Ouest (+12 %), au Nouveau-Brunswick (+8 %), en Nouvelle-Écosse (+5 %) et au Québec (+5 %), ainsi que les baisses observées à l'Île-du-Prince-Édouard (-5 %), en Alberta (-3 %) et au Yukon (-3 %) (tableau 2.6)⁹.
- Dans l'ensemble, les taux de crimes violents déclarés par la police étaient plus élevés dans les régions rurales que dans les régions urbaines en 2017, et il en était de même pour la violence entre partenaires intimes (474 victimes pour 100 000 personnes par rapport à 276)¹⁰. Toutefois, l'écart entre les taux de criminalité en milieu urbain et en milieu rural était légèrement plus prononcé lorsqu'il s'agissait de violence entre partenaires intimes : les taux de violence entre partenaires intimes étaient 1,7 fois plus élevés dans les régions rurales que dans les régions urbaines, alors que les taux de violence commise dans un contexte autre qu'une relation intime étaient 1,3 fois plus élevés (tableau 2.7).
- En 2017, les victimes de sexe masculin dans les régions urbaines affichaient le plus faible taux global de violence entre partenaires intimes (117 victimes pour 100 000 personnes). Le taux de violence entre partenaires intimes chez les victimes de sexe féminin était également plus faible dans les régions urbaines, mais il demeurait près de quatre fois supérieur à celui observé chez leurs homologues de sexe masculin (431). Les femmes vivant dans les régions rurales ont enregistré le taux de victimisation aux mains d'un partenaire intime le plus élevé (743 victimes pour 100 000 personnes), alors que le taux était trois fois et demie plus élevé que pour les hommes dans ces régions (211) (graphique 2.2).
- Parmi les plus grandes villes du Canada, les taux les plus élevés d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police ont été observés en 2017 dans les régions métropolitaines de recensement (RMR)¹¹ de Thunder Bay (439 victimes pour 100 000 personnes), de Regina (425) et de Moncton (402). Ces RMR présentaient également les taux les plus élevés de violence entre partenaires intimes envers les femmes en particulier, tandis que les taux correspondants à l'endroit des hommes étaient parmi les plus élevés à Moncton et à Thunder Bay. Un taux relativement élevé de violence entre partenaires intimes envers les victimes de sexe masculin a également été enregistré à Gatineau (193 pour 100 000 personnes) (tableau 2.8).

Graphique 2.2

Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et la région urbaine ou rurale, provinces, 2017

taux pour 100 000 habitants



Note : Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Le noyau urbain d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR. Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 15 ans à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Représente les victimes de 15 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut les données des territoires.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

La plupart des homicides entre partenaires intimes mettent en cause des victimes de sexe féminin, des disputes et des querelles

- Les homicides entre partenaires intimes surviennent dans des contextes interpersonnels complexes, où sont souvent présents des antécédents de violence. Pour ce qui est des homicides entre conjoints, plus particulièrement¹², près des deux tiers (62 %) de ceux qui se sont produits de 2007 à 2017 ont été précédés d'antécédents de violence familiale. Le plus souvent dans ces cas, le principal mobile de l'homicide était une dispute ou une querelle (50 %), la frustration, la colère ou le désespoir (24 %) ainsi que la jalousie (17 %), ce qui représente une gamme d'émotions typiques chez les contrevenants qui exercent un contrôle sur leur victime¹³.
- Les analyses des mobiles déclarés par la police sont importantes dans le cadre des politiques de prévention de la violence. De 2007 à 2017, une dispute ou une querelle était le mobile le plus courant dans les affaires d'homicide entre partenaires intimes (39 %), y compris celles touchant des conjoints, ainsi que des partenaires amoureux; venaient ensuite la frustration, la colère ou le désespoir (27 %) ainsi que la jalousie (19 %) (tableau 2.9).
- Dans la majorité (79 %) des 933 affaires d'homicide entre partenaires intimes survenues de 2007 à 2017, la victime était de sexe féminin. La plupart des femmes victimes d'un homicide aux mains d'un partenaire intime ont été tuées par un conjoint marié ou un conjoint de fait actuel ou ancien (75 %), et l'autre quart (25 %), par un petit ami. De même, la plupart des victimes de sexe masculin ont été tuées par une conjointe mariée ou une conjointe de fait (59 %), ou une petite amie (27 %), actuelles ou anciennes, mais une proportion appréciable de ces hommes ont été tués par un conjoint ou un partenaire amoureux de même sexe (14 %) (tableau 2.10).

Notes

1. Les autres types de partenaires intimes comprennent les relations où les personnes dont il est question ont eu une relation sexuelle ou éprouvaient une attirance sexuelle mutuelle, mais auxquelles aucun des autres types de relation ne s'applique. Cela peut comprendre les « aventures d'un soir » ou les brèves relations intimes.

2. Les chiffres représentent le nombre de victimes dans les affaires de violence entre partenaires intimes. Il se peut que certaines victimes aient vécu plus d'une affaire et qu'elles soient donc comptées plus d'une fois dans le présent rapport.

3. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

4. Les chiffres des tendances reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données pour 99 % de la population du Canada. Par conséquent, il se peut que les chiffres des tendances ne correspondent pas à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

5. Pour plus de contexte, les personnes mariées ou vivant en union libre sont plus nombreuses dans la population canadienne que les partenaires amoureux : selon le Recensement de la population, en 2016, 57,5 % des personnes de 15 ans et plus étaient mariées ou vivaient en union libre. La proportion restante de 42,5 % était composée de personnes célibataires ou veuves (y compris celles ayant un partenaire amoureux). Voir le tableau État matrimonial et situation sexe opposé/même sexe selon le sexe pour les personnes âgées de 15 ans et plus vivant dans les ménages privés pour les deux sexes, total, présence et âge des enfants, répartition en pourcentage (2016), Canada, provinces et territoires, Recensement de 2016.

6. Les voies de fait comprennent les voies de fait des niveaux 1, 2 et 3. Les agressions sexuelles comprennent les agressions sexuelles des niveaux 1, 2 et 3.

7. Les données sur le type d'arme présent et la gravité des blessures excluent celles de la province de Québec en raison de problèmes liés à la qualité des données.

8. Comprend les affaires comportant un seul auteur présumé et une seule victime.

9. Les chiffres des tendances reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données pour 99 % de la population du Canada. Par conséquent, il se peut que les chiffres des tendances ne correspondent pas à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

10. Exclut les données des territoires. Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) (voir la note 11). Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR.

11. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Le noyau urbain d'une agglomération de recensement doit compter au moins 10 000 habitants. La RMR de Saint John est exclue en raison de problèmes liés à la qualité des données du Service de police de Saint John.

12. Comprend les données sur les homicides comportant un seul auteur présumé et une seule victime. Les données sur les antécédents de violence familiale ne sont pas disponibles pour les homicides qui se sont produits entre partenaires amoureux.

13. Données non présentées.

Tableaux de données détaillés

Tableau 2.1

Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de la victime et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2017

Sexe de la victime et lien de l'auteur présumé avec celle-ci	Groupe d'âge de la victime										Total des victimes	
	15 à 24 ans		25 à 34 ans		35 à 44 ans		45 à 54 ans		55 ans et plus			
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Victimes de sexe féminin												
Relations intimes	20 570	40	26 112	56	17 019	52	8 364	39	3 334	22	75 399	45
Lien conjugal ¹	4 711	9	11 095	24	9 442	29	4 779	22	2 356	16	32 383	19
Conjoint ou conjointe actuel	3 155	6	7 936	17	6 638	20	3 496	16	1 909	13	23 134	14
Ex-conjoint ou ex-conjointe	1 556	3	3 159	7	2 804	9	1 283	6	447	3	9 249	6
Partenaire amoureux ²	15 535	30	14 678	31	7 338	23	3 474	16	931	6	41 956	25
Partenaire amoureux actuel	9 837	19	9 189	20	4 579	14	2 102	10	540	4	26 247	16
Ex-partenaire amoureux	5 698	11	5 489	12	2 759	8	1 372	6	391	3	15 709	9
Autre lien intime ³	324	1	339	1	239	1	111	1	47	0,3	1 060	1
Lien familial non conjugal ⁴	5 726	11	3 186	7	3 561	11	3 714	17	3 898	26	20 085	12
Autre lien ⁵	16 633	32	10 745	23	7 438	23	5 787	27	4 882	33	45 485	27
Étranger	8 463	16	6 758	14	4 465	14	3 390	16	2 858	19	25 934	16
Lien inconnu	8	...	8	...	3	...	1	...	5	...	25	...
Total des victimes de sexe féminin	51 400	100	46 809	100	32 486	100	21 256	100	14 977	100	166 928	100
Victimes de sexe masculin												
Relations intimes	3 428	9	6 545	17	5 238	18	3 274	14	1 820	9	20 305	14
Lien conjugale ¹	833	2	2 574	7	2 758	10	1 771	8	1 068	5	9 004	6
Conjoint ou conjointe actuel	544	1	1 843	5	1 930	7	1 276	5	872	4	6 465	4
Ex-conjoint ou ex-conjointe	289	1	731	2	828	3	495	2	196	1	2 539	2
Partenaire amoureux ²	2 511	6	3 854	10	2 396	8	1 422	6	683	3	10 866	7
Partenaire amoureux actuel	1 688	4	2 505	7	1 520	5	893	4	447	2	7 053	5
Ex-partenaire amoureux	823	2	1 349	4	876	3	529	2	236	1	3 813	3
Autre lien intime ³	84	0,2	117	0,3	84	0,3	81	0,3	69	0,3	435	0,3
Lien familial non conjugal ⁴	3 998	10	2 480	6	2 240	8	2 868	12	3 402	17	14 988	10
Autre lien ⁵	15 904	41	14 257	37	10 765	38	9 212	39	8 049	40	58 187	39
Étranger	15 882	40	15 094	39	10 082	36	7 984	34	6 744	34	55 786	37
Lien inconnu	51	...	63	...	24	...	29	...	17	...	184	...
Total des victimes de sexe masculin	39 263	100	38 439	100	28 349	100	23 367	100	20 032	100	149 450	100

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 2.1 — fin

Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de la victime et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2017

Sexe de la victime et lien de l'auteur présumé avec celle-ci	Groupe d'âge de la victime										Total des victimes	
	15 à 24 ans		25 à 34 ans		35 à 44 ans		45 à 54 ans		55 ans et plus			
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Total des victimes												
Relations intimes	23 998	26	32 657	38	22 257	37	11 638	26	5 154	15	95 704	30
Lien conjugal ¹	5 544	6	13 669	16	12 200	20	6 550	15	3 424	10	41 387	13
Conjoint ou conjointe actuel	3 699	4	9 779	11	8 568	14	4 772	11	2 781	8	29 599	9
Ex-conjoint ou ex-conjointe	1 845	2	3 890	5	3 632	6	1 778	4	643	2	11 788	4
Partenaire amoureux ²	18 046	20	18 532	22	9 734	16	4 896	11	1 614	5	52 822	17
Partenaire amoureux actuel	11 525	13	11 694	14	6 099	10	2 995	7	987	3	33 300	11
Ex-partenaire amoureux	6 521	7	6 838	8	3 635	6	1 901	4	627	2	19 522	6
Autre lien intime ³	408	0,5	456	1	323	1	192	0,4	116	0,3	1 495	0,5
Lien familial non conjugal ⁴	9 724	11	5 666	7	5 801	10	6 582	15	7 300	21	35 073	11
Autre lien ⁵	32 537	36	25 002	29	18 203	30	14 999	34	12 931	37	103 672	33
Étranger	24 345	27	21 852	26	14 547	24	11 374	25	9 602	27	81 720	26
Lien inconnu	59	...	71	...	27	...	30	...	22	...	209	...
Total des victimes	90 663	100	85 248	100	60 835	100	44 623	100	35 009	100	316 378	100

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les conjoints et conjointes mariés, séparés ou divorcés, et les conjoints et conjointes de fait (actuels et anciens). Comprend les victimes de 15 à 89 ans.

2. Comprend les petits amis et petites amies (actuels et anciens). Comprend les victimes de 15 à 89 ans.

3. Comprend les personnes avec qui les victimes ont eu une relation sexuelle ou envers lesquelles elles ont éprouvé une attirance sexuelle qui était réciproque. Comprend les victimes de 15 à 89 ans.

4. Comprend tous les autres membres de la famille apparentés à la victime par le sang, par alliance (y compris l'union de fait) ou par adoption (p. ex. les frères ou les sœurs, les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Comprend les victimes de 15 à 89 ans.

5. Comprend tous les autres liens entre les auteurs présumés et les victimes : relations non conjugales, non amoureuses et hors de la famille. Il s'agit par exemple d'amis, de connaissances, d'associés, de personnes associées à des fins criminelles, et de personnes en situation d'autorité ou de confiance (p. ex. les relations enseignant-élève, médecin-patient). Comprend les victimes de 15 à 89 ans.

Note : La violence entre partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes mariés, séparés et divorcés, les conjoints et conjointes de fait (actuels et anciens), les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. Représente les victimes de 15 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu. Les victimes pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu sont exclues du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2.2**Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de la victime et le type d'infraction, Canada, 2017**

Sexe de la victime et type d'infraction	Groupe d'âge de la victime										Total des victimes	
	15 à 24 ans		25 à 34 ans		35 à 44 ans		45 à 54 ans		55 ans et plus		nombre	taux
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux		
Violence entre partenaires intimes												
Victimes de sexe féminin												
Homicide et autres infractions causant la mort ¹	13	1	21	1	8	0,3	11	0,4	13	0,2	66	0,4
Tentative de meurtre ²	19	1	27	1	24	1	11	0,4	8	0,1	89	1
Agressions sexuelles ³	1 509	69	1 032	41	685	28	311	12	105	2	3 642	24
Voies de fait ⁴	14 532	665	19 516	767	12 446	512	6 081	243	2 425	43	55 000	359
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁵	4 497	206	5 516	217	3 856	159	1 950	78	783	14	16 602	108
Total des victimes de sexe féminin	20 570	942	26 112	1 026	17 019	700	8 364	334	3 334	59	75 399	491
Victimes de sexe masculin												
Homicide et autres infractions causant la mort ¹	1	0,04	2	0,1	4	0,2	3	0,1	6	0,1	16	0,1
Tentative de meurtre ²	5	0,2	6	0,2	5	0,2	5	0,2	3	0,1	24	0,2
Agressions sexuelles ³	41	2	29	1	32	1	7	0,3	7	0,1	116	1
Voies de fait ⁴	2 987	129	5 757	225	4 501	186	2 770	110	1 522	29	17 537	117
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁵	394	17	751	29	696	29	489	19	282	5	2 612	17
Total des victimes de sexe masculin	3 428	148	6 545	256	5 238	217	3 274	130	1 820	35	20 305	135
Total des victimes												
Homicide et autres infractions causant la mort ¹	14	0,3	23	0,5	12	0,2	14	0,3	19	0,2	82	0,3
Tentative de meurtre ²	24	1	33	1	29	1	16	0,3	11	0,1	113	0,4
Agressions sexuelles ³	1 550	34	1 061	21	717	15	318	6	112	1	3 758	12
Voies de fait ⁴	17 519	389	25 273	495	16 947	350	8 851	176	3 947	36	72 537	239
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁵	4 891	109	6 267	123	4 552	94	2 439	49	1 065	10	19 214	63
Total des victimes	23 998	533	32 657	640	22 257	459	11 638	232	5 154	47	95 704	315

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 2.2 — fin

Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de la victime et le type d'infraction, Canada, 2017

Sexe de la victime et type d'infraction	Groupe d'âge de la victime										Total des victimes	
	15 à 24 ans		25 à 34 ans		35 à 44 ans		45 à 54 ans		55 ans et plus		nombre	taux
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux		
Violence aux mains d'autres personnes												
Victimes de sexe féminin												
Homicide et autres infractions causant la mort ¹	18	1	8	0,3	18	1	11	0,4	29	1	84	1
Tentative de meurtre ²	27	1	32	1	15	1	20	1	20	0,4	114	1
Agressions sexuelles ³	7 770	356	2 832	111	1 476	61	859	34	806	14	13 743	90
Voies de fait ⁴	13 448	616	10 334	406	8 243	339	7 236	289	6 451	114	45 712	298
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁵	9 559	438	7 483	294	5 712	235	4 765	190	4 332	76	31 851	208
Total des victimes de sexe féminin	30 822	1 411	20 689	813	15 464	636	12 891	514	11 638	205	91 504	596
Victimes de sexe masculin												
Homicide et autres infractions causant la mort ¹	85	4	70	3	48	2	47	2	57	1	307	2
Tentative de meurtre ²	181	8	162	6	110	5	76	3	59	1	588	4
Agressions sexuelles ³	672	29	241	9	153	6	127	5	94	2	1 287	9
Voies de fait ⁴	22 090	953	18 612	729	13 301	551	12 462	496	11 460	219	77 925	519
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁵	12 756	550	12 746	499	9 475	392	7 352	292	6 525	125	48 854	325
Total des victimes de sexe masculin	35 784	1 543	31 831	1 246	23 087	956	20 064	798	18 195	348	128 961	858
Total des victimes												
Homicide et autres infractions causant la mort ¹	103	2	78	2	66	1	58	1	86	1	391	1
Tentative de meurtre ²	208	5	194	4	125	3	96	2	79	1	702	2
Agressions sexuelles ³	8 442	187	3 073	60	1 629	34	986	20	900	8	15 030	49
Voies de fait ⁴	35 538	789	28 946	567	21 544	445	19 698	392	17 911	164	123 637	407
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁵	22 315	496	20 229	397	15 187	313	12 117	241	10 857	100	80 705	266
Total des victimes	66 606	1 479	52 520	1 030	38 551	796	32 955	656	29 833	274	220 465	726

1. Comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable, l'infanticide, la négligence criminelle entraînant la mort, et les autres infractions connexes entraînant la mort.

2. Comprend le complot en vue de commettre un meurtre.

3. Comprend les agressions sexuelles des niveaux 1, 2 et 3.

4. Comprend les voies de fait des niveaux 1, 2 et 3.

5. Comprend les infractions d'ordre sexuel particulières aux enfants et toutes les autres infractions avec violence non indiquées ailleurs.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 15 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. La violence entre partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes mariés, séparés et divorcés, les conjoints et conjointes de fait (actuels et anciens), les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. Représente les victimes de 15 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2.3

Victimes de violence entre partenaires intimes, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime, le type d'infraction et l'état de classement des affaires, Canada, 2017

Type d'infraction et état de classement des affaires	Violence conjugale ¹						Violence entre partenaires amoureux ²							
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Total des victimes ³	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Homicide, autres infractions causant la mort et tentative de meurtre⁴														
Affaires non classées ⁵	5	5	7	33	12	10	9	16	4	21	13	17	13	
Affaires classées par mise en accusation	81	83	12	57	93	78	43	75	13	68	56	74	76	
Affaires classées sans mise en accusation	12	12	2	10	14	12	5	9	2	11	7	9	11	
La victime ou le plaignant demande qu'aucune autre mesure ne soit prise ⁶	0	0	1	5	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Motif hors du contrôle du service de police	0	0	0	0	0	0	1	2	1	5	2	3	1	
Pouvoir discrétionnaire du service de police	0	0	1	5	1	1	0	0	1	5	1	1	1	
Autre ⁷	12	12	0	0	12	10	4	7	0	0	4	5	8	
Total⁸	98	100	21	100	119	100	57	100	19	100	76	100	100	
Agressions sexuelles⁹														
Affaires non classées ⁵	352	28	12	38	364	29	937	39	40	48	977	39	36	
Affaires classées par mise en accusation	709	57	13	41	722	57	1 207	50	33	39	1 240	50	52	
Affaires classées sans mise en accusation	179	14	7	22	186	15	258	11	11	13	269	11	12	
La victime ou le plaignant demande qu'aucune autre mesure ne soit prise ⁶	79	6	3	9	82	6	129	5	6	7	135	5	6	
Motif hors du contrôle du service de police	88	7	1	3	89	7	66	3	1	1	67	3	4	
Pouvoir discrétionnaire du service de police	8	1	2	6	10	1	50	2	1	1	51	2	2	
Autre ⁷	4	0,3	1	3	5	0,4	13	1	3	4	16	1	1	
Total⁸	1 240	100	32	100	1 272	100	2 402	100	84	100	2 486	100	100	
Voies de fait¹⁰														
Affaires non classées ⁵	2 341	10	1 285	16	3 626	11	3 425	11	1 562	16	4 987	12	12	
Affaires classées par mise en accusation	17 874	75	4 244	54	22 118	69	25 553	82	6 803	71	32 356	79	75	
Affaires classées sans mise en accusation	3 731	16	2 362	30	6 093	19	2 076	7	1 281	13	3 357	8	13	
La victime ou le plaignant demande qu'aucune autre mesure ne soit prise ⁶	1 121	5	659	8	1 780	6	1 039	3	659	7	1 698	4	5	
Motif hors du contrôle du service de police	2 170	9	1 394	18	3 564	11	455	1	230	2	685	2	6	
Pouvoir discrétionnaire du service de police	331	1	267	3	598	2	431	1	344	4	775	2	2	
Autre ⁷	109	0,5	42	1	151	0,5	151	0,5	48	0,5	199	0,5	0,5	
Total⁸	23 946	100	7 891	100	31 837	100	31 054	100	9 646	100	40 700	100	100	

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 2.3 — fin

Victimes de violence entre partenaires intimes, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime, le type d'infraction et l'état de classement des affaires, Canada, 2017

Type d'infraction et état de classement des affaires	Violence conjugale ¹						Violence entre partenaires amoureux ²							
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Total des victimes ³	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence¹¹														
Affaires non classées ⁵	1 012	14	259	24	1 271	16	2 051	22	550	35	2 601	24	20	
Affaires classées par mise en accusation	4 771	67	453	43	5 224	64	6 067	64	647	42	6 714	61	62	
Affaires classées sans mise en accusation	1 316	19	348	33	1 664	20	1 385	15	355	23	1 740	16	18	
La victime ou le plaignant demande qu'aucune autre mesure ne soit prise ⁶	509	7	135	13	644	8	539	6	160	10	699	6	7	
Motif hors du contrôle du service de police	612	9	160	15	772	9	177	2	48	3	225	2	5	
Pouvoir discrétionnaire du service de police	137	2	42	4	179	2	586	6	130	8	716	6	5	
Autre ⁷	58	1	11	1	69	1	83	1	17	1	100	1	1	
Total⁸	7 099	100	1 060	100	8 159	100	9 503	100	1 552	100	11 055	100	100	

1. Comprend les conjoints et conjointes mariés, séparés ou divorcés, et les conjoints et conjointes de fait (actuels et anciens). Comprend les victimes de 15 à 89 ans.

2. Comprend les petits amis et petites amies (actuels et anciens). Comprend les victimes de 15 à 89 ans.

3. Comprend les conjoints et conjointes mariés, séparés et divorcés, les conjoints et conjointes de fait (actuels et anciens), les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. Comprend les victimes de 15 à 89 ans.

4. Comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable, l'infanticide, la négligence criminelle entraînant la mort, et les autres infractions connexes entraînant la mort. Comprend également la tentative de meurtre et le complot en vue de commettre un meurtre.

5. Comprend les affaires fondées où la preuve est insuffisante pour déposer une accusation ou pour classer l'affaire sans mise en accusation.

6. Comprend les affaires où l'auteur présumé était connu et où la preuve obtenue était suffisante pour appuyer le dépôt d'une accusation, mais où le plaignant a refusé le dépôt d'accusations contre l'auteur présumé. Par conséquent, la police a utilisé son pouvoir discrétionnaire pour ne pas porter ou recommander une accusation.

7. Comprend ce qui suit : l'auteur présumé s'est suicidé ou est décédé; le plaignant ou un témoin est décédé; l'auteur présumé a moins de 12 ans, a l'immunité diplomatique, a été admis dans un centre de santé mentale, se trouve dans un autre pays, est impliqué dans d'autres affaires, purge déjà une peine ou a été orienté vers un programme de déjudiciarisation; l'affaire a été classée en vertu d'une instance inférieure ou elle a été classée par un autre organisme fédéral, provincial ou municipal.

8. Lorsqu'il y a plus d'une victime dans une affaire, un seul et même état de classement de l'affaire est consigné relativement à chacune des victimes. Par exemple, si des accusations sont portées relativement à une infraction commise contre l'une des victimes, l'état de classement de l'affaire pour toutes les victimes sera « mise en accusation ». Par conséquent, il se peut que les chiffres soient sous-estimés ou surestimés en ce qui a trait à l'état de classement de l'affaire.

9. Comprend les agressions sexuelles des niveaux 1, 2 et 3.

10. Comprend les voies de fait des niveaux 1, 2 et 3.

11. Comprend les infractions d'ordre sexuel particulières aux enfants et toutes les autres infractions non indiquées ailleurs.

Note : La violence entre partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes mariés, séparés et divorcés, les conjoints et conjointes de fait (actuels et anciens), les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. Représente les victimes de 15 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Dans les cas de violence familiale, tous les secteurs de compétence canadiens ont adopté des politiques favorables à l'inculpation. Les paramètres particuliers de ces politiques peuvent varier d'une région à l'autre.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2.4

Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime, le type d'arme sur les lieux de l'affaire et la gravité des blessures, Canada, 2017

Type d'arme sur les lieux de l'affaire et gravité des blessures	Victimes de violence entre partenaires intimes ¹						Victimes de violence aux mains d'autres personnes						
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Total des victimes
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	%
Aucune arme ²	4 193	7	779	5	4 972	7	6 864	10	4 667	5	11 531	7	7
Menaces ³	3 560	6	543	4	4 103	6	7 441	11	10 160	10	17 601	10	9
Force physique	42 144	74	9 848	67	51 992	72	43 860	62	53 132	54	96 992	57	62
Arme	7 256	13	3 628	25	10 884	15	12 583	18	31 024	31	43 607	26	23
Arme à feu	506	1	84	1	590	1	1 841	3	4 629	5	6 470	4	3
Couteau ou autre instrument tranchant ⁴	2 040	4	1 305	9	3 345	5	3 662	5	11 213	11	14 875	9	8
Massue ou autre instrument contondant	738	1	420	3	1 158	2	1 167	2	4 022	4	5 189	3	3
Autre arme ⁵	3 972	7	1 819	12	5 791	8	5 913	8	11 160	11	17 073	10	9
Arme inconnue	1 259	...	396	...	1 655	...	2 051	...	2 384	...	4 435
Total — types d'armes sur les lieux de l'affaire	58 412	100	15 194	100	73 606	100	72 799	100	101 367	100	174 166	100	100
Aucune blessure corporelle ⁶	23 815	43	5 848	40	29 663	42	43 958	64	51 043	53	95 001	57	53
Blessures corporelles	31 663	57	8 649	60	40 312	58	25 028	36	46 049	47	71 077	43	47
Blessures corporelles mineures ⁷	30 390	55	8 225	57	38 615	55	23 988	35	40 641	42	64 629	39	44
Blessures corporelles graves ou décès ⁸	1 273	2	424	3	1 697	2	1 040	2	5 408	6	6 448	4	3
Gravité inconnue	2 934	...	697	...	3 631	...	3 813	...	4 275	...	8 088
Total — gravité des blessures	58 412	100	15 194	100	73 606	100	72 799	100	101 367	100	174 166	100	100

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les conjoints et conjointes mariés, séparés et divorcés, les conjoints et conjointes de fait (actuels et anciens), les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. Comprend les victimes de 15 à 89 ans.

2. Comprend les affaires où aucune menace n'a été proférée, aucune force physique n'a été employée et aucune arme n'a été utilisée.

3. Comprend les menaces qui supposent que la mort ou des blessures sont possibles.

4. Comprend les autres instruments tranchants ou pointus comme les haches, les lames de rasoir et les flèches.

5. Comprend les autres types d'armes comme les explosifs, le feu, les véhicules à moteur, le poison et les armes non indiquées ailleurs.

6. Comprend les affaires qui n'ont pas été commises au moyen d'une arme ou de la force physique, de même que les affaires pour lesquelles aucune blessure visible n'a été remarquée par la police.

7. Comprend les blessures qui n'ont pas nécessité de soins médicaux professionnels ou qui ont nécessité uniquement des premiers soins (p. ex. pansement adhésif ou glace).

8. Comprend les blessures qui ont nécessité des soins médicaux professionnels sur les lieux de l'affaire ou le transport vers un établissement médical, ainsi que les blessures qui ont entraîné la mort.

Note : L'arme présente dans l'affaire (le cas échéant) peut avoir causé ou non les blessures de la victime (le cas échéant). La violence entre partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes mariés, séparés et divorcés, les conjoints et conjointes de fait (actuels et anciens), les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. Représente les victimes de 15 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut les données de la province de Québec en raison de problèmes liés à la qualité des données. Les affaires comportant une arme inconnue ou des blessures de gravité inconnue ont été exclues du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2.5

Auteurs présumés de violence entre partenaires intimes et envers d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de l'auteur présumé et le lien de celui-ci avec la victime, Canada, 2017

Sexe de l'auteur présumé et lien de celui-ci avec la victime	Groupe d'âge de l'auteur présumé										Total des auteurs présumés	
	15 à 24 ans		25 à 34 ans		35 à 44 ans		45 à 54 ans		55 ans et plus		nombre	taux
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Auteurs présumés de sexe féminin												
Relations intimes	3 563	163	4 888	192	3 244	134	1 696	68	617	11	14 008	91
Lien conjugal ¹	1 001	46	2 171	85	1 853	76	988	39	443	8	6 456	42
Conjoint ou conjointe actuel	706	32	1 554	61	1 335	55	758	30	362	6	4 715	31
Ex-conjoint ou ex-conjointe	295	14	617	24	518	21	230	9	81	1	1 741	11
Partenaire amoureux ²	2 499	114	2 647	104	1 354	56	666	27	161	3	7 327	48
Partenaire amoureux actuel	1 720	79	1 781	70	885	36	421	17	94	2	4 901	32
Ex-partenaire amoureux	779	36	866	34	469	19	245	10	67	1	2 426	16
Autre lien intime ³	63	3	70	3	37	2	42	2	13	0,2	225	1
Lien familial non conjugal ⁴	1 866	85	1 230	48	863	36	674	27	401	7	5 034	33
Autre lien ⁵	3 816	175	3 021	119	2 157	89	1 507	60	1 266	22	11 767	77
Étranger	1 171	54	1 430	56	834	34	532	21	265	5	4 232	28
Total des auteurs présumés de sexe féminin	10 416	477	10 569	415	7 098	292	4 409	176	2 549	45	35 041	228
Auteurs présumés de sexe masculin												
Relations intimes	10 446	450	20 372	797	14 906	617	8 620	343	4 015	77	58 359	388
Lien conjugal ¹	2 273	98	8 041	315	7 853	325	4 984	198	2 760	53	25 911	172
Conjoint ou conjointe actuel	1 534	66	5 916	232	5 684	235	3 633	144	2 208	42	18 975	126
Ex-conjoint ou ex-conjointe	739	32	2 125	83	2 169	90	1 351	54	552	11	6 936	46
Partenaire amoureux ²	8 027	346	12 119	474	6 881	285	3 523	140	1 195	23	31 745	211
Partenaire amoureux actuel	5 259	227	7 919	310	4 445	184	2 306	92	702	13	20 631	137
Ex-partenaire amoureux	2 768	119	4 200	164	2 436	101	1 217	48	493	9	11 114	74
Autre lien intime ³	146	6	212	8	172	7	113	4	60	1	703	5
Lien familial non conjugal ⁴	4 606	199	3 514	138	2 341	97	1 860	74	1 299	25	13 620	91
Autre lien ⁵	10 432	450	9 276	363	6 875	285	5 987	238	5 697	109	38 267	255
Étranger	5 158	222	6 262	245	3 968	164	2 803	111	2 025	39	20 216	135
Total des auteurs présumés de sexe masculin	30 642	1 321	39 424	1 543	28 090	1 163	19 270	766	13 036	250	130 462	868

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 2.5 — fin

Auteurs présumés de violence entre partenaires intimes et envers d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de l'auteur présumé et le lien de celui-ci avec la victime, Canada, 2017

Sexe de l'auteur présumé et lien de celui-ci avec la victime	Groupe d'âge de l'auteur présumé										Total des auteurs présumés		
	15 à 24 ans		25 à 34 ans		35 à 44 ans		45 à 54 ans		55 ans et plus				
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	
Total des auteurs présumés													
Lien entre partenaires intimes	14 009	311	25 260	495	18 150	375	10 316	205	4 632	42	72 367	238	
Lien conjugal ¹	3 274	73	10 212	200	9 706	200	5 972	119	3 203	29	32 367	107	
Conjoint ou conjointe actuel	2 240	50	7 470	146	7 019	145	4 391	87	2 570	24	23 690	78	
Ex-conjoint ou ex-conjointe	1 034	23	2 742	54	2 687	55	1 581	31	633	6	8 677	29	
Partenaire amoureux ²	10 526	234	14 766	289	8 235	170	4 189	83	1 356	12	39 072	129	
Partenaire amoureux actuel	6 979	155	9 700	190	5 330	110	2 727	54	796	7	25 532	84	
Ex-partenaire amoureux	3 547	79	5 066	99	2 905	60	1 462	29	560	5	13 540	45	
Autre lien intime ³	209	5	282	6	209	4	155	3	73	1	928	3	
Lien familial non conjugal ⁴	6 472	144	4 744	93	3 204	66	2 534	50	1 700	16	18 654	61	
Autre lien ⁵	14 248	316	12 297	241	9 032	186	7 494	149	6 963	64	50 034	165	
Étranger	6 329	141	7 692	151	4 802	99	3 335	66	2 290	21	24 448	81	
Total des auteurs présumés	41 058	912	49 993	980	35 188	726	23 679	472	15 585	143	165 503	545	

1. Comprend les conjoints et conjointes mariés, séparés ou divorcés, et les conjoints et conjointes de fait (actuels et anciens). Comprend les victimes et les auteurs présumés de 15 à 89 ans.

2. Comprend les petits amis et petites amies (actuels et anciens). Comprend les victimes de 15 à 89 ans.

3. Comprend les personnes avec qui la victime a eu une relation sexuelle ou envers lesquelles elle a éprouvé une attirance sexuelle qui était réciproque. Comprend les victimes et les auteurs présumés de 15 à 89 ans.

4. Comprend tous les autres membres de la famille apparentés à la victime par le sang, par alliance (y compris l'union de fait) ou par adoption (p. ex. les frères ou les sœurs, les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Comprend les victimes et les auteurs présumés de 15 à 89 ans.

5. Comprend tous les autres liens entre les auteurs présumés et les victimes : relations non conjugales, non amoureuses et hors de la famille. Il s'agit par exemple d'amis, de connaissances, d'associés, de personnes associées à des fins criminelles, et de personnes en situation d'autorité ou de confiance (p. ex. les relations enseignant-élève, médecin-patient). Comprend les victimes et les auteurs présumés de 15 à 89 ans.

Note : Comprend les affaires comportant un seul auteur présumé et une seule victime. Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 15 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. La violence entre partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes mariés, séparés et divorcés, les conjoints et conjointes de fait (actuels et anciens), les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. Représente les victimes et les auteurs présumés de 15 à 89 ans. Les victimes et les auteurs présumés de 90 ans et plus ont été exclus de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime ou de l'auteur présumé était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes et les auteurs présumés dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquels le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2.6

Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et la province ou le territoire, 2016 et 2017

Province ou territoire	2017						Variation du taux en pourcentage de 2016 à 2017		
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Total des victimes
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	pourcentage		
Violence aux mains de partenaires intimes									
Terre-Neuve-et-Labrador	1 136	495	309	140	1 445	321	2	- 8	0
Île-du-Prince-Édouard	237	366	48	78	285	225	- 3	- 13	- 5
Nouvelle-Écosse	2 006	485	597	151	2 603	322	5	7	5
Nouveau-Brunswick ¹	1 527	519	476	165	2 003	344	4	25	8
Québec	16 987	484	5 111	147	22 098	317	5	5	5
Ontario	21 003	351	5 128	89	26 131	223	2	- 2	1
Manitoba	5 057	961	1 218	233	6 275	599	0	- 4	- 1
Saskatchewan	4 949	1 099	1 250	272	6 199	682	- 1	2	0
Alberta	10 662	621	3 053	174	13 715	395	- 3	- 2	- 3
Colombie-Britannique	9 027	438	2 489	123	11 516	283	- 1	1	- 1
Yukon	280	1 775	79	484	359	1 118	2	- 17	- 3
Territoires du Nord-Ouest	813	4 782	199	1 117	1 012	2 906	13	7	12
Nunavut	840	6 695	145	1 059	985	3 753	2	- 17	- 1
Canada	74 524	487	20 102	134	94 626	313	1	1	1
Violence aux mains d'autres personnes									
Terre-Neuve-et-Labrador	1 522	664	1 936	875	3 458	767	3	- 5	- 2
Île-du-Prince-Édouard	341	527	464	751	805	636	15	13	14
Nouvelle-Écosse	2 562	620	3 247	821	5 809	719	15	7	10
Nouveau-Brunswick ¹	2 009	683	2 656	921	4 665	801	4	7	6
Québec	18 705	533	27 594	796	46 299	663	6	0	2
Ontario	28 511	477	39 357	685	67 868	579	8	4	5
Manitoba	6 682	1 269	8 368	1 603	15 050	1 436	1	4	3
Saskatchewan	5 464	1 213	6 754	1 471	12 218	1 343	0	- 2	- 1
Alberta	12 022	701	17 633	1 003	29 655	854	0	0	0
Colombie-Britannique	10 569	513	17 615	874	28 184	692	- 2	- 5	- 4
Yukon	375	2 377	410	2 512	785	2 445	- 7	- 6	- 6
Territoires du Nord-Ouest	1 058	6 223	1 047	5 875	2 105	6 045	7	5	6
Nunavut	725	5 778	765	5 585	1 490	5 677	- 2	12	5
Canada	90 545	592	127 846	853	218 391	721	4	1	2

1. Exclut les données du Service de police de Saint John en raison de problèmes liés à la qualité des données.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 15 ans et plus. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. La violence entre partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes mariés, séparés et divorcés, les conjoints et conjointes de fait (actuels et anciens), les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. Représente les victimes de 15 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Repose sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données pour 99 % de la population du Canada. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2.7**Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et la région urbaine ou rurale, provinces, 2017**

Sexe de la victime, et région urbaine ou rurale ¹	Victimes de violence aux mains de partenaires intimes ²		Victimes de violence aux mains d'autres personnes		Total des victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Victimes de sexe féminin	73 466	480	89 346	584	162 812	1 064
Région urbaine	55 369	431	69 399	540	124 768	970
Région rurale	18 097	743	19 947	819	38 044	1 563
Victimes de sexe masculin	19 882	133	126 739	846	146 621	979
Région urbaine	14 624	117	101 869	816	116 493	933
Région rurale	5 258	211	24 870	997	30 128	1 208
Total des victimes	93 348	308	216 085	714	309 433	1 022
Région urbaine	69 993	276	171 268	676	241 261	952
Région rurale	23 355	474	44 817	909	68 172	1 383

1. Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Le noyau urbain d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR.

2. Comprend les conjoints et conjointes mariés, séparés et divorcés, les conjoints et conjointes de fait (actuels et anciens), les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. Comprend les victimes de 15 à 89 ans.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 15 ans à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. La violence entre partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes mariés, séparés et divorcés, les conjoints et conjointes de fait (actuels et anciens), les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. Représente les victimes de 15 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut les données des territoires.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2.8

Victimes de violence entre partenaires intimes, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et la région métropolitaine de recensement, 2017

Région métropolitaine de recensement (RMR) ^{1,2}	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
St. John's	400	445	106	124	506	288
Halifax	845	452	223	124	1 068	291
Moncton	389	579	147	222	536	402
Saint John ³
Saguenay	303	430	67	94	370	261
Québec	1 526	444	493	147	2 019	297
Sherbrooke	289	335	68	81	357	210
Trois-Rivières	322	470	76	115	398	296
Montréal	8 301	477	2 575	152	10 876	316
Gatineau ⁴	780	558	262	193	1 042	379
Ottawa ⁵	1 351	307	269	64	1 620	188
Kingston	253	346	56	78	309	213
Peterborough	195	353	55	108	250	235
Toronto ⁶	7 527	308	1 659	71	9 186	193
Hamilton ⁷	849	352	206	88	1 055	222
St. Catharines–Niagara	462	232	74	39	536	138
Kitchener–Cambridge–Waterloo	1 058	457	300	131	1 358	295
Brantford	313	528	78	137	391	336
Guelph	202	348	39	72	241	214
London	897	400	214	101	1 111	254
Windsor	611	469	88	70	699	273
Barrie	304	330	60	67	364	200
Grand Sudbury	297	419	73	107	370	266
Thunder Bay	356	684	93	185	449	439
Winnipeg	1 916	567	341	103	2 257	338
Regina	706	685	169	164	875	425
Saskatoon	642	486	133	100	775	292
Calgary	2 670	441	915	149	3 585	294
Edmonton	2 848	500	599	103	3 447	300
Kelowna	308	354	95	113	403	236
Abbotsford–Mission	411	531	65	84	476	308
Vancouver	3 775	340	915	85	4 690	215
Victoria	649	391	184	116	833	257
Total pour les RMR⁸	42 985	394	11 048	104	54 033	251
Total pour les régions autres que les RMR	32 414	732	9 257	208	41 671	469
Canada	75 399	491	20 305	135	95 704	315

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Les chiffres de population des RMR ont été ajustés pour correspondre aux limites des territoires des services de police. La RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre ses limites et celles des territoires des services de police.

3. Exclut les données de la RMR de Saint John en raison de problèmes liés à la qualité des données du Service de police de Saint John.

4. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

5. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

6. Exclut les sections de la Police régionale de Halton et de la Police régionale de Durham qui desservent la RMR de Toronto.

7. Exclut la section de la Police régionale de Halton qui dessert la RMR de Hamilton.

8. Comprend la Police régionale de Halton et la Police régionale de Durham, qui sont chargées de desservir plus d'une RMR. Ce total comprend aussi la section de la Police régionale de Durham qui dessert la RMR d'Oshawa. Comprend également la RMR de Saint John, mais exclut le Service de police de Saint John en raison de problèmes liés à la qualité des données. En raison de ces inclusions, le total des RMR ne correspond pas à la somme des chiffres pour les différentes RMR.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 15 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. La violence entre partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes mariés, séparés et divorcés, les conjoints et conjointes de fait (actuels et anciens), les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. Représente les victimes de 15 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2.9**Victimes d'homicides aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, selon le sexe de la victime et le type de mobile, Canada, 2007 à 2017**

Type de mobile	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	#	%	#	%	#	%
Homicide aux mains de partenaires intimes						
Frustration, colère ou désespoir	212	31	26	14	238	27
Dispute ou querelle	234	34	110	59	344	39
Jalousie	150	22	18	10	168	19
Gain financier	15	2	7	4	22	3
Vengeance	13	2	6	3	19	2
Autre mobile ¹	31	5	11	6	42	5
Aucun mobile apparent ²	32	5	9	5	41	5
Mobile inconnu	49	...	10	...	59	...
Total	736	100	197	100	933	100
Homicide aux mains d'autres personnes						
Frustration, colère ou désespoir	170	27	342	12	512	15
Dispute ou querelle	171	27	1 242	44	1 413	40
Jalousie	15	2	116	4	131	4
Gain financier	45	7	276	10	321	9
Vengeance	25	4	179	6	204	6
Autre mobile ¹	124	19	458	16	582	17
Aucun mobile apparent ²	91	14	242	8	333	10
Mobile inconnu	48	...	168	...	216	...
Total	689	100	3 023	100	3 712	100

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend la dissimulation, l'euthanasie et la violence sexuelle.

2. Comprend les maladies mentales et la démence.

Note : Les services de police ont établi que dans 62 % des affaires d'homicide entre partenaires intimes qui comportaient une seule victime et un seul auteur présumé, il y avait des antécédents de violence familiale. Les homicides entre partenaires intimes désignent les homicides commis par les conjoints et conjointes mariés, séparés et divorcés, les conjoints et conjointes de fait (actuels et anciens), les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. Représente les victimes de 15 ans et plus. Exclut les victimes des homicides non résolus ainsi que les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Les affaires comportant un mobile inconnu sont exclues du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 2.10
Victimes d'homicides entre partenaires intimes, selon le sexe de la victime et l'année, Canada, 2007 à 2017

Année	Victimes d'homicides entre conjoints						Victimes d'homicides entre partenaires amoureux ⁴		Victimes d'homicides entre partenaires intimes de même sexe ⁵		Total des victimes ⁶		
	Victimes aux mains d'un conjoint marié ¹		Victimes aux mains d'un conjoint de fait ²		Total des victimes d'homicides entre conjoints ³		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	nombre						
2007	24	4	27	8	51	12	9	7	0	4	60	23	83
2008	31	6	15	11	46	17	19	5	0	3	65	25	90
2009	29	5	21	11	50	16	19	4	0	2	69	22	91
2010	21	3	27	13	48	16	15	8	0	3	63	27	90
2011	32	1	28	5	60	6	19	3	1	5	80	14	94
2012	34	5	20	5	54	10	16	3	1	3	71	16	87
2013	20	2	20	4	40	6	18	7	1	1	59	14	73
2014	33	0	26	7	59	7	13	6	0	3	72	16	88
2015	19	1	35	9	54	10	18	2	0	1	72	13	85
2016	24	1	19	9	43	10	16	4	2	1	61	15	76
2017	23	1	21	5	44	6	19	4	1	2	64	12	76
2007 à 2017	290	29	259	87	549	116	181	53	6	28	736	197	933
	pourcentage												
2017	36	8	33	42	69	50	30	33	2	17	100	100	100
2007 à 2017	39	15	35	44	75	59	25	27	1	14	100	100	100

1. Comprend les conjoints et conjointes mariés, séparés ou divorcés de sexe opposé.

2. Comprend les conjoints et conjointes de fait de sexe opposé (actuels ou anciens).

3. Comprend les conjoints et conjointes de sexe opposé mariés, séparés ou divorcés et les conjoints et conjointes de fait de sexe opposé (actuels ou anciens).

4. Comprend les petits amis et petites amies (actuels ou anciens) de sexe opposé et les autres partenaires intimes de sexe opposé.

5. Comprend les conjoints et les conjointes de même sexe mariés, séparés, divorcés ou vivant en union libre (actuels ou anciens), ainsi que les petits amis et les petites amies de même sexe (actuels ou anciens) et les autres partenaires intimes de même sexe.

6. Comprend les conjoints et les conjointes mariés, séparés, divorcés ou vivant en union libre (actuels ou anciens), les partenaires amoureux (actuels ou anciens) et les autres partenaires intimes.

Note : Les homicides entre partenaires intimes désignent les homicides commis par les conjoints et conjointes mariés, séparés et divorcés, les conjoints et conjointes de fait (actuels et anciens), les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. Représente les victimes de 15 ans et plus. Exclut les victimes des homicides non résolus ainsi que les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Section 3 : Violence familiale envers les aînés au Canada, affaires déclarées par la police, 2017

par Laura Savage

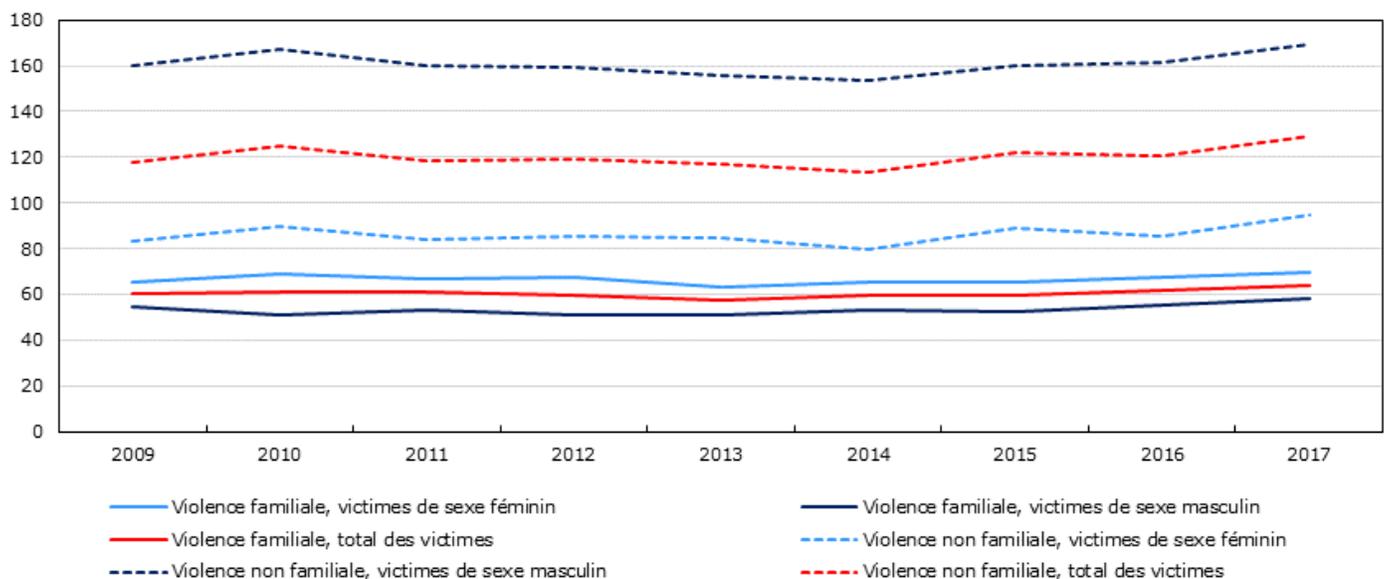
Le tiers des victimes âgées sont agressées par un membre de la famille

- Selon les données déclarées par la police, 11 380 personnes de 65 à 89 ans ont été victimes de violence au Canada en 2017^{1,2}. Parmi ces victimes, le tiers (33 %) ont été agressées par un membre de la famille, comme un enfant, un conjoint, un frère ou une sœur, ou une autre personne apparentée (tableau 3.1).
- Les femmes représentaient plus de la moitié (58 %) des victimes âgées de violence familiale, et celles qui étaient victimes de violence familiale étaient le plus souvent agressées par un conjoint (32 %) (tableau 3.1).
- Le taux global d'affaires de violence familiale envers les aînés déclarées par la police était de 65 victimes pour 100 000 personnes en 2017. Le taux le plus élevé à l'égard des types d'infraction avec violence envers les aînés au sein de la famille a été observé pour les voies de fait (44 victimes pour 100 000 personnes) (tableau 3.2)³.
- De 2009 à 2017, le taux d'affaires de violence familiale envers les aînés déclarées par la police a augmenté de 6 %, passant de 60 victimes pour 100 000 personnes en 2009 à 64 en 2017 (graphique 3.1)⁴. Cette hausse était légèrement inférieure à celle du taux de violence non familiale envers les aînés (+10 %).

Graphique 3.1

Personnes âgées victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et l'année, Canada, 2009 à 2017

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 65 ans à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Représente les victimes de 65 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Repose sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données pour 99 % de la population du Canada. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Plus de 4 victimes âgées de violence familiale sur 10 ont subi des blessures selon les données déclarées par la police

- Une affaire criminelle est considérée comme classée lorsqu'une accusation est déposée ou recommandée, ou lorsqu'elle est traitée d'une autre façon par la police (p. ex. grâce à un aiguillage vers un programme de déjudiciarisation). En ce qui concerne les affaires classées, la violence familiale envers les aînés était plus susceptible que la violence non familiale de donner lieu à une accusation. Par exemple, dans le cas des voies de fait, 62 % des personnes âgées ont vu des accusations être portées relativement à l'affaire qu'elles ont vécue dans leur famille, comparativement à 49 % des victimes d'une affaire classée commise par une personne non apparentée (tableau 3.3).

- Plus de 4 personnes âgées sur 10 (44 %) qui ont été victimes d'une affaire de violence familiale déclarée par la police ont subi des blessures, la grande majorité (93 %) de ces blessures étant considérées comme mineures (tableau 3.4)⁵.
- Un peu moins des deux tiers (63 %) des victimes âgées de violence familiale ont vu leur agresseur utiliser de la force physique à leur endroit. Cette proportion était semblable à celle observée chez les victimes âgées de violence non familiale (62 %) (tableau 3.4).
- La présence d'une arme, comme une arme à feu, un couteau ou un autre instrument, était un peu plus fréquente chez les hommes âgés victimes de violence familiale (20 %) que chez leurs homologues de sexe féminin (17 %) (tableau 3.4).

Quatre auteurs présumés de violence envers les aînés sur dix ont agressé un membre de leur famille selon les données policières

- Dans le cas des affaires comportant un seul auteur présumé et une seule victime, des proportions semblables d'auteurs présumés de sexe féminin et de sexe masculin ont agressé un membre de leur famille (39 %) (tableau 3.5).
- On dénombrait 3 auteures présumées et 10 auteurs présumés de violence familiale pour 100 000 personnes âgées. Lorsqu'on examine tout particulièrement les taux, on constate que les auteurs présumés de sexe masculin de violence familiale envers les aînés étaient plus souvent eux-mêmes une personne âgée (18 pour 100 000 personnes), généralement un conjoint (tableau 3.5).

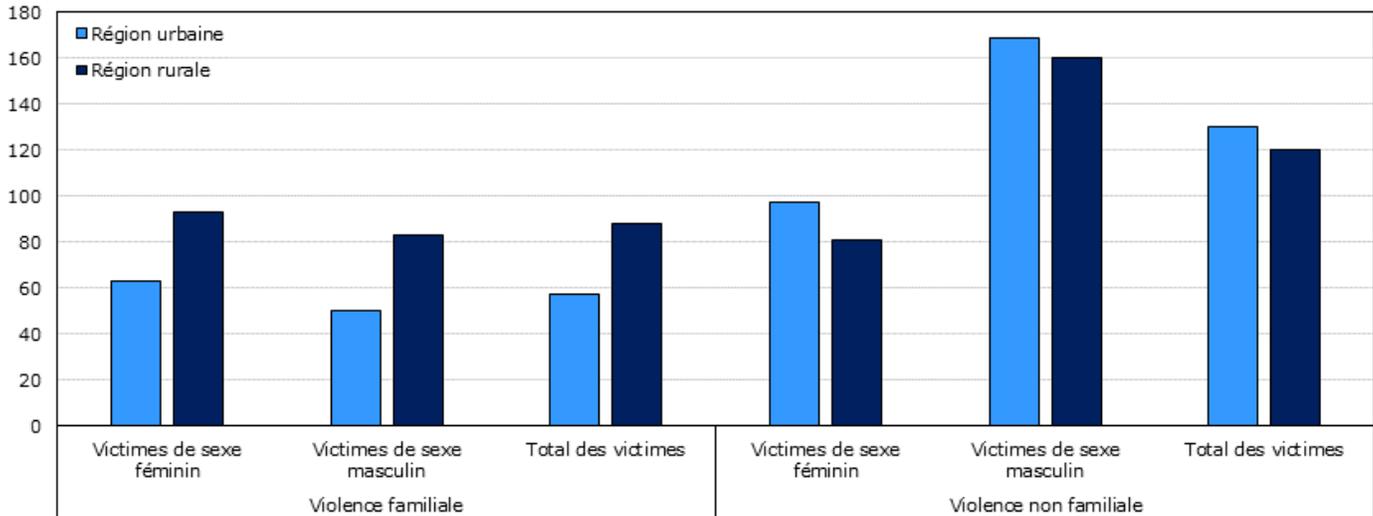
La violence familiale envers les aînés est plus répandue dans les régions rurales

- Les taux globaux de violence familiale envers les aînés étaient les plus élevés au Nunavut (1 606 victimes pour 100 000 personnes) et dans les Territoires du Nord-Ouest (1 230). En revanche, ils étaient les plus faibles en Ontario et en Nouvelle-Écosse (47 et 53 victimes pour 100 000 personnes, respectivement). La violence familiale envers les aînés a augmenté de 4 % de 2016 à 2017, l'Île-du-Prince-Édouard ayant enregistré la plus forte hausse (+132 %) (tableau 3.6)⁶.
- Peu importe le sexe de la victime, le taux de violence familiale envers les aînés était plus élevé dans les régions rurales (88 victimes pour 100 000 personnes) que dans les régions urbaines (57) (graphique 3.2). À l'inverse, les taux de violence non familiale envers les aînés étaient plus élevés dans les régions urbaines (tableau 3.7)⁷.
- Dans l'ensemble, les taux de violence familiale étaient plus faibles chez les aînés vivant dans les plus grandes villes du Canada (régions métropolitaines de recensement ou RMR) que parmi ceux vivant dans des régions autres que des RMR (56 pour 100 000 personnes par rapport à 81). Dans les RMR, le taux de violence familiale envers les aînés était le plus élevé à Moncton (90 victimes pour 100 000 personnes), ce qui était en grande partie attribuable au taux de violence envers les hommes âgés (115) (tableau 3.8)⁸.
- Le taux de violence familiale était plus élevé chez les femmes âgées dans la majorité des RMR du Canada. St. John's, Moncton, Saguenay, St. Catharines–Niagara, Windsor, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton et Kelowna faisaient exception (tableau 3.8).

Graphique 3.2

Personnes âgées victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et la région urbaine ou rurale, provinces, 2017

taux pour 100 000 habitants



Note : Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Le noyau urbain d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR. Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 65 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Représente les victimes de 65 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut les données provenant des territoires.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Plus du tiers des homicides commis contre une personne âgée par un membre de la famille sont motivés par la frustration, la colère ou le désespoir

- Les homicides commis dans la famille surviennent dans des contextes interpersonnels complexes, qui peuvent être difficiles à expliquer au moyen des données policières⁹. Néanmoins, une analyse des mobiles déclarés par la police est importante pour les politiques de prévention de la violence. La frustration, la colère ou le désespoir (36 %) — une gamme d'émotions typiques des contrevenants qui exercent un contrôle sur leur victime — et une dispute ou une querelle (34 %) étaient les principaux mobiles des homicides sur des aînés commis par un membre de leur famille au cours de la période allant de 2007 à 2017. Par comparaison, ces mobiles représentaient une proportion plus faible des homicides perpétrés à l'extérieur de la famille contre des personnes âgées (26 % et 18 %, respectivement) (tableau 3.9).
- De 2007 à 2017, le taux global d'homicides dans la famille sur les aînés a diminué de 20 % (passant de 4,2 victimes pour 1 million de personnes à 3,4), tandis que le taux de violence non familiale a augmenté de 56 % (passant de 2,8 victimes pour 1 million de personnes à 4,4) (tableau 3.10).
- Comme pour les homicides en général, le taux d'homicides hors de la famille était plus élevé chez les hommes âgés que chez les femmes âgées. En revanche, le taux d'homicides dans la famille à l'endroit de femmes âgées était deux fois plus élevé que celui contre des hommes âgés (4,4 victimes par rapport à 2,2 victimes pour 1 million de personnes, respectivement) (tableau 3.10).

Notes

1. Les chiffres représentent le nombre de victimes dans les affaires de violence. Il se peut que certaines victimes aient vécu plus d'une affaire et qu'elles soient donc comptées plus d'une fois dans le présent rapport.
2. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.
3. Les voies de fait comprennent les voies de fait des niveaux 1, 2 et 3.
4. Les chiffres des tendances reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données pour 99 % de la population du Canada. Par conséquent, il se peut que les chiffres des tendances ne correspondent pas à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.
5. Les données sur le type d'arme présent et la gravité des blessures excluent celles de la province de Québec en raison de problèmes liés à la qualité des données.
6. Les chiffres des tendances reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données pour 99 % de la population du Canada. Par conséquent, il se peut que les chiffres des tendances ne correspondent pas à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.
7. Exclut les données des territoires. Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) (voir la note 8). Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR.
8. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Le noyau urbain d'une agglomération de recensement doit compter au moins 10 000 habitants. La RMR de Saint John est exclue en raison de problèmes liés à la qualité des données du Service de police de Saint John.
9. Pour la période allant de 2007 à 2017, les services de police ont établi que dans 33 % des affaires d'homicide commises contre une personne âgée au sein de la famille qui comportaient une seule victime et un seul auteur présumé, il y avait des antécédents de violence familiale.

Tableaux de données détaillés

Tableau 3.1

Personnes âgées victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2017

Sexe de la victime et lien de l'auteur présumé avec celle-ci	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	#	%	#	%	#	%
Lien familial	2 197	43	1 588	26	3 785	33
Enfant ¹	628	12	586	9	1 214	11
Conjoint ou conjointe ²	709	14	295	5	1 004	9
Frère ou sœur ³	255	5	189	3	444	4
Autre membre de la famille ⁴	605	12	518	8	1 123	10
Lien non familial	2 971	57	4 617	74	7 588	67
Partenaire amoureux ou autre partenaire intime ⁵	136	3	119	2	255	2
Ami ⁶	194	4	339	5	533	5
Simple connaissance ⁷	1 412	27	1 728	28	3 140	28
Symbole d'autorité ⁸	129	2	92	1	221	2
Étranger	944	18	1 998	32	2 942	26
Autre lien ⁹	156	3	341	5	497	4
Lien inconnu	2	...	5	...	7	...
Total des victimes	5 170	100	6 210	100	11 380	100

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les enfants biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil.

2. Comprend les conjoints mariés et les conjoints vivant en union libre (actuels et anciens).

3. Comprend les frères et sœurs biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, ainsi que les frères et sœurs par alliance, par adoption ou de famille d'accueil.

4. Comprend tous les autres membres de la famille apparentés à la victime par le sang, par alliance (y compris l'union de fait) ou par adoption (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille).

5. Comprend les petits amis et petites amies, les ex-petits amis et ex-petites amies, et les autres partenaires intimes. La catégorie des autres partenaires intimes désigne la violence commise par une personne avec qui la victime a eu une relation sexuelle ou envers laquelle elle a éprouvé une attirance sexuelle qui était réciproque.

6. Comprend les colocataires, qui représentent une nouvelle catégorie de lien depuis 2013.

7. Comprend les voisins.

8. Comprend les personnes en situation d'autorité ou de confiance qui ne sont pas des membres de la famille. Comprend les symboles d'autorité et les symboles d'autorité inversés (p. ex. les relations élève-enseignant et patient-médecin). Les symboles d'autorité inversés représentent une nouvelle catégorie de lien depuis 2013.

9. Comprend les associés et les personnes associées à des fins criminelles (les relations avec la victime qui reposent sur des activités illicites, comme les activités liées aux drogues et la prostitution).

Note : La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 65 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu. Le calcul des pourcentages exclut les affaires pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 3.2
Personnes âgées victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et le type d'infraction, Canada, 2017

Type d'infraction	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Violence familiale						
Homicide et autres infractions causant la mort ¹	15	0,5	7	0,3	22	0,4
Tentative de meurtre ²	8	0,3	11	0,4	19	0,3
Agressions sexuelles ³	35	1	3	0,1	38	1
Voies de fait ⁴	1 504	48	1 099	40	2 603	44
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁵	635	20	468	17	1 103	19
Total — violence familiale	2 197	70	1 588	58	3 785	65
Violence non familiale						
Homicide et autres infractions causant la mort ¹	9	0,3	20	0,7	29	0,5
Tentative de meurtre ²	4	0,1	8	0,3	12	0,2
Agressions sexuelles ³	330	11	38	1	368	6
Voies de fait ⁴	1 573	50	2 848	105	4 421	75
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁵	1 055	34	1 703	62	2 758	47
Total — violence non familiale	2 971	95	4 617	169	7 588	129
Total des victimes	5 168	165	6 205	228	11 373	194

1. Comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable, l'infanticide, la négligence criminelle entraînant la mort, et les autres infractions connexes entraînant la mort.

2. Comprend le complot en vue de commettre un meurtre.

3. Comprend les agressions sexuelles des niveaux 1, 2 et 3.

4. Comprend les voies de fait des niveaux 1, 2 et 3.

5. Comprend toutes les autres infractions avec violence non indiquées ailleurs.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 65 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 65 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 3.3
Personnes âgées victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime, le type d'infraction et l'état de classement des affaires, Canada, 2017

Type d'infraction et état de classement des affaires	Victimes de violence familiale						Victimes de violence non familiale						Total des victimes ¹
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	
Homicide, autres infractions causant la mort et tentative de meurtre²													
Affaires non classées ³	2	9	2	11	4	10	2	15	0	0	2	5	7
Affaires classées par mise en accusation	18	78	15	83	33	80	11	85	25	89	36	88	84
Affaires classées sans mise en accusation	3	13	1	6	4	10	0	0	3	11	3	7	9
La victime ou le plaignant demande qu'aucune autre mesure ne soit prise ⁴	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Motif hors du contrôle du service de police	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pouvoir discrétionnaire du service de police	0	0	1	6	1	2	0	0	1	4	1	2	2
Autre ⁵	3	13	0	0	3	7	0	0	2	7	2	5	6
Total⁶	23	100	18	100	41	100	13	100	28	100	41	100	100
Infractions d'ordre sexuel⁷													
Affaires non classées ³	11	31	2	67	13	34	132	40	15	39	147	40	39
Affaires classées par mise en accusation	16	46	1	33	17	45	62	19	7	18	69	19	21
Affaires classées sans mise en accusation	8	23	0	0	8	21	136	41	16	42	152	41	39
La victime ou le plaignant demande qu'aucune autre mesure ne soit prise ⁴	6	17	0	0	6	16	46	14	4	11	50	14	14
Motif hors du contrôle du service de police	1	3	0	0	1	3	21	6	0	0	21	6	5
Pouvoir discrétionnaire du service de police	1	3	0	0	1	3	65	20	10	26	75	20	19
Autre ⁵	0	0	0	0	0	0	4	1	2	5	6	2	1
Total⁶	35	100	3	100	38	100	330	100	38	100	368	100	100
Voies de fait⁸													
Affaires non classées ³	220	15	164	15	384	15	455	29	927	33	1 382	31	25
Affaires classées par mise en accusation	817	54	555	51	1 372	53	452	29	1 047	37	1 499	34	41
Affaires classées sans mise en accusation	467	31	380	35	847	33	666	42	874	31	1 540	35	34
La victime ou le plaignant demande qu'aucune autre mesure ne soit prise ⁴	287	19	245	22	532	20	239	15	461	16	700	16	18
Motif hors du contrôle du service de police	59	4	45	4	104	4	94	6	116	4	210	5	4
Pouvoir discrétionnaire du service de police	94	6	81	7	175	7	307	20	265	9	572	13	11
Autre ⁵	27	2	9	1	36	1	26	2	32	1	58	1	1
Total⁶	1 504	100	1 099	100	2 603	100	1 573	100	2 848	100	4 421	100	100

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3.3— fin
Personnes âgées victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime, le type d'infraction et l'état de classement des affaires, Canada, 2017

Type d'infraction et état de classement des affaires	Victimes de violence familiale						Victimes de violence non familiale						Total des victimes ¹
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence⁹													
Affaires non classées ³	137	22	90	19	227	21	480	45	697	41	1 177	43	36
Affaires classées par mise en accusation	346	54	244	52	590	53	384	36	585	34	969	35	40
Affaires classées sans mise en accusation	152	24	134	29	286	26	191	18	421	25	612	22	23
La victime ou le plaignant demande qu'aucune autre mesure ne soit prise ⁴	102	16	90	19	192	17	89	8	253	15	342	12	14
Motif hors du contrôle du service de police	20	3	20	4	40	4	32	3	58	3	90	3	3
Pouvoir discrétionnaire du service de police	22	3	17	4	39	4	59	6	83	5	142	5	5
Autre ⁵	8	1	7	1	15	1	11	1	27	2	38	1	1
Total⁶	635	100	468	100	1 103	100	1 055	100	1 703	100	2 758	100	100

1. Comprend les personnes âgées victimes de violence familiale et non familiale.

2. Comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable, l'infanticide, la négligence criminelle entraînant la mort, et les autres infractions connexes entraînant la mort. Comprend également la tentative de meurtre et le complot en vue de commettre un meurtre.

3. Comprend les affaires fondées où aucun auteur présumé n'a été identifié en lien avec celles-ci, de même que les affaires où la preuve est insuffisante pour déposer une accusation ou pour classer l'affaire sans mise en accusation.

4. Comprend les affaires où l'auteur présumé était connu et où la preuve obtenue était suffisante pour appuyer le dépôt d'une accusation, mais où le plaignant a refusé le dépôt d'accusations contre l'auteur présumé. Par conséquent, la police a utilisé son pouvoir discrétionnaire pour ne pas porter ou recommander une accusation.

5. Comprend ce qui suit : l'auteur présumé s'est suicidé ou est décédé; le plaignant ou un témoin est décédé; l'auteur présumé a moins de 12 ans, a l'immunité diplomatique, a été admis dans un centre de santé mentale, se trouve dans un autre pays, est impliqué dans d'autres affaires, purge déjà une peine ou a été orienté vers un programme de déjudiciarisation; l'affaire a été classée en vertu d'une instance inférieure ou elle a été classée par un autre organisme fédéral, provincial ou municipal.

6. Lorsqu'il y a plus d'une victime dans une affaire, un seul et même état de classement de l'affaire est consigné relativement à chacune des victimes. Par exemple, si des accusations sont portées relativement à une infraction commise contre l'une des victimes, l'état de classement de l'affaire pour toutes les victimes sera « mise en accusation ». Par conséquent, il se peut que les chiffres soient sous-estimés ou surestimés en ce qui a trait à l'état de classement de l'affaire.

7. Comprend les agressions sexuelles des niveaux 1, 2 et 3 et les infractions d'ordre sexuel particulières aux enfants. La catégorie des infractions d'ordre sexuel particulières aux enfants comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels et l'exploitation sexuelle, mais exclut les affaires d'agression sexuelle de niveau 1, 2 et 3 et d'autres infractions d'ordre sexuel non particulières aux enfants. Les autres infractions d'ordre sexuel sont incluses dans la catégorie « Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ».

8. Comprend les voies de fait des niveaux 1, 2 et 3.

9. Comprend toutes les autres infractions avec violence non indiquées ailleurs.

Note : La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 65 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Dans les cas de violence familiale, tous les secteurs de compétence canadiens ont adopté des politiques favorables à l'inculpation. Les paramètres particuliers de ces politiques peuvent varier d'une région à l'autre.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 3.4
Personnes âgées victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime, le type d'arme sur les lieux de l'affaire et la gravité des blessures, Canada, 2017

Type d'arme sur les lieux de l'affaire et gravité des blessures	Violence familiale						Violence non familiale					
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Aucune arme ¹	118	7	64	6	182	7	252	11	259	8	511	9
Menaces ²	181	11	160	14	341	12	215	10	348	10	563	10
Force physique	1 025	65	690	60	1 715	63	1 460	65	2 004	60	3 464	62
Arme	265	17	233	20	498	18	305	14	706	21	1 011	18
Arme à feu	21	1	11	1	32	1	40	2	95	3	135	2
Couteau ou autre instrument tranchant ou pointu ³	72	5	83	7	155	6	73	3	185	6	258	5
Massue ou autre instrument contondant	46	3	42	4	88	3	23	1	109	3	132	2
Autre arme ⁴	126	8	97	8	223	8	169	8	317	10	486	9
Arme inconnue	20	...	20	...	40	...	58	...	46	...	104	...
Total — types d'armes sur les lieux de l'affaire	1 609	100	1 167	100	2 776	100	2 290	100	3 363	100	5 653	100
Aucune blessure corporelle ⁵	869	56	620	56	1 489	56	1 521	69	1 890	58	3 411	62
Blessures corporelles	678	44	489	44	1 167	44	690	31	1 375	42	2 065	38
Blessures corporelles mineures ⁶	628	41	453	41	1 081	41	644	29	1 256	38	1 900	35
Blessures corporelles graves ou décès ⁷	50	3	36	3	86	3	46	2	119	4	165	3
Gravité inconnue	62	...	58	...	120	...	79	...	98	...	177	...
Total — gravité des blessures	1 609	100	1 167	100	2 776	100	2 290	100	3 363	100	5 653	100

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les affaires où aucune menace n'a été proférée, aucune force physique n'a été employée et aucune arme n'a été utilisée.

2. Comprend les menaces qui supposent que la mort ou des blessures sont possibles.

3. Comprend les autres instruments tranchants ou pointus comme les haches, les lames de rasoir et les flèches.

4. Comprend les autres types d'armes comme les explosifs, le feu, les véhicules à moteur, le poison et les armes non indiquées ailleurs.

5. Comprend les affaires qui n'ont pas été commises au moyen d'une arme ou de la force physique, de même que les affaires pour lesquelles aucune blessure visible n'a été remarquée par la police.

6. Comprend les blessures qui n'ont pas nécessité de soins médicaux professionnels ou qui ont nécessité uniquement des premiers soins (p. ex. pansement adhésif ou glace).

7. Comprend les blessures qui ont nécessité des soins médicaux professionnels sur les lieux de l'affaire ou le transport vers un établissement médical, ainsi que les blessures qui ont entraîné la mort.

Note : L'arme présente dans l'affaire (le cas échéant) peut avoir causé ou non les blessures de la victime (le cas échéant). La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 65 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut les données de la province de Québec en raison de problèmes liés à la qualité des données. Les affaires comportant une arme inconnue ou pour lesquelles la gravité des blessures était inconnue sont exclues du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 3.5

Auteurs présumés de violence familiale et non familiale envers les personnes âgées, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de l'auteur présumé et le lien de celui-ci avec la victime, Canada, 2017

Sexe de l'auteur présumé et lien de celui-ci avec la victime	Groupe d'âge de l'auteur présumé								Total des auteurs présumés	
	17 ans ou moins		18 à 44 ans		45 à 64 ans		65 ans et plus			
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Auteurs présumés de sexe féminin										
Lien familial	31	0,9	234	4	220	4	98	3	583	3
Enfant ¹	4	0,1	90	1	55	1	2	0,1	151	0,8
Conjoint ou conjointe ²	0	0	23	0,3	104	2	80	3	207	1
Frère ou sœur ³	7	0,2	25	0,4	12	0,2	7	0,2	51	0,3
Autre membre de la famille ⁴	20	0,6	96	1	49	1	9	0,3	174	1
Lien non familial	13	0,4	318	5	278	6	285	9	894	5
Partenaire amoureux ou autre partenaire intime ⁵	1	0	25	0,4	45	0,9	9	0,3	80	0,4
Ami ⁶	0	0	36	0,5	35	0,7	30	1	101	0,6
Simple connaissance ⁷	4	0,1	113	2	123	2	221	7	461	3
Symbole d'autorité ⁸	4	0,1	12	0,2	13	0,3	5	0,2	34	0,2
Étranger	3	0,1	101	2	44	0,9	14	0,4	162	0,9
Autre lien ⁹	1	0	31	0,5	18	0,4	6	0,2	56	0,3
Total des auteurs présumés de sexe féminin	44	1	552	8	498	10	383	12	1 477	8
Auteurs présumés de sexe masculin										
Lien familial	66	2	725	11	485	10	501	18	1 777	10
Enfant ¹	16	0,4	359	5	211	4	5	0,2	591	3
Conjoint ou conjointe ²	0	0	11	0,2	96	2	436	16	543	3
Frère ou sœur ³	17	0,5	85	1	48	1	30	1	180	1
Autre membre de la famille ⁴	33	1	270	4	130	3	30	1	463	3
Lien non familial	64	2	1 006	15	958	19	733	27	2 761	15
Partenaire amoureux ou autre partenaire intime ⁵	0	0	8	0,1	46	0,9	43	2	97	0,5
Ami ⁶	2	0,1	43	0,6	94	2	74	3	213	1
Simple connaissance ⁷	12	0,3	362	5	491	10	482	18	1 347	7
Symbole d'autorité ⁸	11	0,3	29	0,4	15	0,3	11	0,4	66	0,4
Étranger	37	1	477	7	214	4	91	3	819	5
Autre lien ⁹	2	0,1	87	1	98	2	32	1	219	1
Total des auteurs présumés de sexe masculin	130	4	1 731	26	1 443	29	1 234	45	4 538	25

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3.5— fin
Auteurs présumés de violence familiale et non familiale envers les personnes âgées, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de l'auteur présumé et le lien de celui-ci avec la victime, Canada, 2017

Sexe de l'auteur présumé et lien de ce dernier avec la victime	Groupe d'âge de l'auteur présumé								Total des auteurs présumés	
	17 ans ou moins		18 à 44 ans		45 à 64 ans		65 ans et plus		nombre	taux
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux		
Total des auteurs présumés										
Lien familial	97	1	959	7	705	7	599	10	2 360	7
Enfant ¹	20	0,3	449	3	266	3	7	0,1	742	2
Conjoint ou conjointe ²	0	0	34	0,3	200	2	516	9	750	2
Frère ou sœur ³	24	0,3	110	0,8	60	0,6	37	0,6	231	0,6
Autre membre de la famille ⁴	53	0,8	366	3	179	2	39	0,7	637	2
Lien non familial	77	1	1 324	10	1 236	12	1 018	17	3 655	10
Partenaire amoureux ou autre partenaire intime ⁵	1	0	33	0,2	91	0,9	52	0,9	177	0,5
Ami ⁶	2	0	79	0,6	129	1	104	2	314	0,9
Simple connaissance ⁷	16	0,2	475	4	614	6	703	12	1 808	5
Symbole d'autorité ⁸	15	0,2	41	0,3	28	0,3	16	0,3	100	0,3
Étranger	40	0,6	578	4	258	3	105	2	981	3
Autre lien ⁹	3	0	118	0,9	116	1	38	0,6	275	0,8
Total des auteurs présumés	174	2	2 283	17	1 941	19	1 617	28	6 015	17

1. Comprend les enfants biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil.

2. Comprend les conjoints mariés et les conjoints vivant en union libre (actuels et anciens).

3. Comprend les frères et sœurs biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, ainsi que les frères et sœurs par alliance, par adoption ou de famille d'accueil.

4. Comprend tous les autres membres de la famille apparentés à la victime par le sang, par alliance (y compris l'union de fait) ou par adoption (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille).

5. Comprend les partenaires amoureux (actuels ou anciens) et les autres partenaires intimes. La catégorie des autres partenaires intimes désigne la violence commise par une personne avec qui la victime a eu une relation sexuelle ou envers laquelle elle a éprouvé une attirance sexuelle qui était réciproque.

6. Comprend les colocataires, qui représentent une nouvelle catégorie de lien depuis 2013.

7. Comprend les voisins.

8. Comprend les personnes en situation d'autorité ou de confiance qui ne sont pas des membres de la famille. Comprend les symboles d'autorité et les symboles d'autorité inversés (p. ex. les relations élève-enseignant et patient-médecin). Les symboles d'autorité inversés représentent une nouvelle catégorie de lien depuis 2013.

9. Comprend les associés et les personnes associées à des fins criminelles (les relations avec la victime qui reposent sur des activités illicites, comme les drogues et la prostitution).

Note : Comprend les affaires comportant un seul auteur présumé et une seule victime. Les taux sont calculés pour 100 000 personnes. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 65 à 89 ans. Les victimes et les auteurs présumés de 90 ans et plus ont été exclus de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime ou de l'auteur présumé était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes et les auteurs présumés dont le sexe ou l'âge était inconnu. Les auteurs présumés dont le lien avec la victime était inconnu sont exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 3.6

Personnes âgées victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et la province ou le territoire, 2016 et 2017

Province ou territoire	2017						Variation du taux en pourcentage de 2016 à 2017		
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Total des victimes
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	pourcentage		
Violence familiale									
Terre-Neuve-et-Labrador	30	56	38	79	68	67	-22	-15	-18
Île-du-Prince-Édouard	14	94	10	78	24	87	353	38	132
Nouvelle-Écosse	51	53	43	52	94	53	-19	-9	-15
Nouveau-Brunswick ¹	54	77	52	83	106	80	-11	2	-5
Québec	588	74	421	62	1 009	68	0	5	2
Ontario	649	54	402	39	1 051	47	7	1	5
Manitoba	72	72	73	84	145	77	-12	2	-5
Saskatchewan	102	119	83	110	185	115	39	15	27
Alberta	265	99	208	88	473	93	9	11	9
Colombie-Britannique	316	72	213	53	529	63	4	17	9
Yukon	5	216	8	338	13	278	-61	150	-19
Territoires du Nord-Ouest	23	1 427	16	1 027	39	1 230	18	-7	6
Nunavut	10	1 271	14	1 980	24	1 606	-9	-22	-18
Canada	2 179	70	1 581	58	3 760	64	4	5	4
Violence non familiale									
Terre-Neuve-et-Labrador	39	73	77	161	116	114	11	6	8
Île-du-Prince-Édouard	10	67	19	148	29	105	-12	14	4
Nouvelle-Écosse	81	84	109	132	190	106	38	0	13
Nouveau-Brunswick ¹	47	67	97	154	144	108	-17	-5	-10
Québec	681	86	1 254	184	1 935	131	16	4	9
Ontario	1 367	113	1 518	148	2 885	129	13	6	10
Manitoba	102	102	176	202	278	148	11	17	15
Saskatchewan	73	85	153	203	226	140	-7	8	3
Alberta	213	79	435	183	648	128	-2	-1	-1
Colombie-Britannique	321	74	696	174	1 017	121	-2	5	3
Yukon	8	346	17	719	25	534	24	14	17
Territoires du Nord-Ouest	9	558	27	1 733	36	1 136	10	-22	-16
Nunavut	10	1 271	24	3 395	34	2 276	129	140	132
Canada	2 961	95	4 602	169	7 563	129	10	5	7

1. Exclut les données du Service de police de Saint John en raison de problèmes liés à la qualité des données.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 65 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 65 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Repose sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données recueillies auprès de 99 % de la population du Canada. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 3.7
Personnes âgées victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et la région urbaine ou rurale, provinces, 2017

Région urbaine ou rurale ¹	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Violence familiale						
Région urbaine	1 605	63	1 067	50	2 672	57
Région rurale	554	93	483	83	1 037	88
Violence non familiale						
Région urbaine	2 464	97	3 618	169	6 082	130
Région rurale	480	81	931	160	1 411	120

1. Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 65 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 65 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge mais qui ont été classées incorrectement et ont reçu la valeur « 0 ». Exclut les données provenant des territoires.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 3.8

Personnes âgées victimes de violence familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et la région métropolitaine de recensement, 2017

Région métropolitaine de recensement (RMR) ^{1,2}	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
St. John's	5	29	8	58	13	42
Halifax	14	41	9	31	23	36
Moncton	10	69	14	115	24	90
Saint John ³
Saguenay	8	44	16	99	24	70
Québec	59	71	27	40	86	57
Sherbrooke	9	43	3	17	12	31
Trois-Rivières	10	53	6	38	16	46
Montréal	305	86	182	64	487	76
Gatineau ⁴	21	85	9	43	30	66
Ottawa ⁵	28	35	21	31	49	33
Kingston	10	61	6	44	16	53
Peterborough	5	35	3	25	8	31
Toronto ⁶	255	59	167	47	422	53
Hamilton ⁷	23	46	11	27	34	38
St. Catharines–Niagara	14	28	12	28	26	28
Kitchener–Cambridge–Waterloo	41	98	19	54	60	78
Brantford	13	103	4	37	17	73
Guelph	5	47	2	24	7	37
London	17	37	13	34	30	36
Windsor	9	32	8	34	17	33
Barrie	4	24	3	23	7	24
Grand Sudbury	10	63	2	15	12	41
Thunder Bay	5	40	3	28	8	34
Winnipeg	16	25	18	34	34	29
Regina	15	87	4	28	19	60
Saskatoon	9	44	12	71	21	56
Calgary	78	91	61	82	139	87
Edmonton	53	59	54	70	107	64
Kelowna	13	61	12	63	25	62
Abbotsford–Mission	16	106	6	45	22	77
Vancouver	132	65	90	50	222	58
Victoria	21	53	15	44	36	48
Total pour les RMR⁸	1 277	62	845	49	2 122	56
Total pour les régions autres que les RMR	920	86	743	75	1 663	81
Canada	2 197	70	1 588	58	3 785	65

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Les chiffres de population des RMR ont été ajustés pour correspondre aux limites des territoires des services de police. La RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre ses limites et celles des territoires des services de police.

3. Exclut les données de la RMR de Saint John en raison de problèmes liés à la qualité des données du Service de police de Saint John.

4. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

5. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

6. Exclut les sections de la Police régionale de Halton et de la Police régionale de Durham qui desservent la RMR de Toronto.

7. Exclut la section de la Police régionale de Halton qui dessert la RMR de Hamilton.

8. Comprend la Police régionale de Halton et la Police régionale de Durham, qui sont chargées de desservir plus d'une RMR. Ce total comprend aussi la section de la Police régionale de Durham qui dessert la RMR d'Oshawa. Comprend également la RMR de Saint John, mais exclut le Service de police de Saint John en raison de problèmes liés à la qualité des données. En raison de ces inclusions, le total des RMR ne correspond pas à la somme des chiffres pour les différentes RMR.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 65 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 65 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 3.9
Personnes âgées victimes d'un homicide perpétré au sein de la famille et hors de la famille, selon le sexe de la victime et le type de mobile, Canada, 2007 à 2017

Type de mobile	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	#	%	#	%	#	%
Homicide perpétré au sein de la famille						
Frustration, colère ou désespoir	43	40	19	29	62	36
Dispute ou querelle	29	27	29	45	58	34
Euthanasie ¹	8	7	1	2	9	5
Jalousie	5	5	0	0	5	3
Vengeance	2	2	2	3	4	2
Autre mobile ²	7	6	5	8	12	7
Aucun mobile apparent ³	14	13	9	14	23	13
Mobile inconnu	14	...	7	...	21	...
Total	122	100	72	100	194	100
Homicide perpétré hors de la famille						
Frustration, colère ou désespoir	24	40	30	20	54	26
Dispute ou querelle	4	7	33	22	37	18
Euthanasie ¹	0	0	0	0	0	0
Jalousie	1	2	5	3	6	3
Vengeance	1	2	7	5	8	4
Autre mobile ²	18	30	44	30	62	30
Aucun mobile apparent ³	12	20	28	19	40	19
Mobile inconnu	5	...	10	...	15	...
Total	65	100	157	100	222	100

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend tous les homicides pour lesquels le mobile principal de l'auteur présumé était l'euthanasie ou le suicide assisté, c'est-à-dire lorsqu'un membre de la famille ou une personne soignante commet l'homicide pour délivrer la victime de ses douleurs physiques chroniques ou de sa souffrance.

2. Comprend le gain financier, la dissimulation et la violence sexuelle.

3. Comprend les maladies mentales et la démence.

Note : Les services de police ont établi que dans 33 % des affaires d'homicide commises contre une personne âgée au sein de la famille qui comportaient une seule victime et un seul auteur présumé, il y avait des antécédents de violence familiale. Les homicides perpétrés au sein de la famille désignent les homicides commis par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 65 ans et plus. Exclut les victimes des homicides non résolus, ainsi que les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Les affaires comportant un mobile inconnu sont exclues du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 3.10

Personnes âgées victimes d'un homicide perpétré au sein de la famille et hors de la famille, selon le sexe de la victime et l'année, Canada, 2007 à 2017

Année	Homicide perpétré au sein de la famille						Homicide perpétré hors de la famille					
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
2007	12	5,1	6	3,2	18	4,2	2	0,8	10	5,3	12	2,8
2008	6	2,5	6	3,1	12	2,8	3	1,2	11	5,7	14	3,2
2009	6	2,4	2	1,0	8	1,8	6	2,4	15	7,5	21	4,7
2010	11	4,4	4	1,9	15	3,3	4	1,6	13	6,3	17	3,7
2011	12	4,6	5	2,3	17	3,6	9	3,5	21	9,8	30	6,3
2012	12	4,5	5	2,2	17	3,4	4	1,5	17	7,6	21	4,3
2013	7	2,5	10	4,3	17	3,3	8	2,9	17	7,2	25	4,9
2014	11	3,8	9	3,7	20	3,8	5	1,7	10	4,1	15	2,8
2015	12	4,0	11	4,3	23	4,2	6	2,0	11	4,3	17	3,1
2016	19	6,2	8	3,0	27	4,7	9	2,9	15	5,7	24	4,2
2017	14	4,4	6	2,2	20	3,4	9	2,9	17	6,2	26	4,4

Note : Les taux sont calculés pour 1 million de personnes de 65 ans et plus. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Les homicides perpétrés au sein de la famille désignent les homicides commis par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 65 ans et plus. Exclut les victimes des homicides non résolus, ainsi que les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Description de l'enquête

Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) fondé sur l'affaire sert à recueillir des renseignements détaillés sur les affaires criminelles qui ont été portées à l'attention des services de police canadiens, et dont le bien-fondé a été établi par ces derniers. Ces renseignements comprennent les caractéristiques liées aux affaires, aux victimes et aux auteurs présumés. En 2017, les données représentaient les services de police desservant 99 % de la population du Canada. Le dénombrement pour une année donnée concerne toutes les affaires déclarées au cours de cette année, peu importe à quel moment l'affaire est réellement survenue.

Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Par souci de comparabilité, les chiffres sont présentés en fonction de l'infraction la plus grave dans l'affaire, qui est déterminée d'après une règle de classification normalisée utilisée par tous les services de police. Il est possible de produire, sur demande, des chiffres fondés sur toutes les infractions.

L'âge de la victime est calculé en fonction de la date de fin d'une affaire déclarée par la police. Certaines victimes subissent de la violence au cours d'une certaine période, parfois pendant des années, et la police peut considérer qu'il s'agit d'une seule affaire continue. Il n'existe pas de renseignements sur le nombre et la date des différentes affaires pour ces victimes de violence continue. Les chiffres représentent le nombre de victimes dans les affaires de violence. Il se peut que certaines victimes aient vécu plus d'une affaire et qu'elles soient donc comptées plus d'une fois dans le présent rapport.

Enquête sur les homicides

L'Enquête sur les homicides permet de recueillir des renseignements détaillés sur tous les homicides qui ont été portés à l'attention des services de police canadiens, et dont le bien-fondé a été établi par ces derniers. Ces renseignements comprennent les caractéristiques liées aux affaires, aux victimes et aux auteurs présumés. La couverture de l'Enquête sur les homicides s'établit à 100 % des homicides au Canada depuis que la consignation des renseignements a débuté en 1961. Le dénombrement pour une année donnée concerne tous les homicides déclarés au cours de cette année, peu importe à quel moment l'homicide est réellement survenu.